

# République Algérienne Démocratique et Populaire



Commission d'Organisation et de Surveillance des  
Opérations de Bourse



Autorité de régulation du marché des valeurs mobilières

Groupe de travail pour l'évaluation sectorielle des risques des Assujettis du  
secteur des valeurs mobilières à des fins de BC/FT/FP



## ANALYSE SECTORIELLE DES RISQUES DE BLANCHIMENT DE CAPITAUX ET DE FINANCEMENT DU TERRORISME

Mars 2025

## AVIS DE NON RESPONSABILITE

L'évaluation sectorielle des risques des assujettis du secteur des valeurs mobilières à des fins de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme de l'Algérie a été réalisée en tant qu'auto-évaluation par le groupe de travail dédié à cette mission, s'inspirant de l'outil d'évaluation des risques de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme qui a été développé par la Banque Mondiale.

Les données, les statistiques et les informations introduites dans les modèles de l'outil d'évaluation des risques des assujettis du secteur des valeurs mobilières à des fins de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme, ainsi que toute autre constatation, interprétation et jugement dans le cadre du processus de l'évaluation des risques des assujettis du secteur des valeurs mobilières à des fins de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme appartiennent entièrement aux autorités algériennes et ne reflètent pas les points de vue de la Banque Mondiale.

## Table des matières

|                                                                                                                                  |    |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| AVIS DE NON RESPONSABILITE.....                                                                                                  | 2  |
| Table des matières .....                                                                                                         | 3  |
| Liste des acronymes.....                                                                                                         | 5  |
| Liste des Tableaux.....                                                                                                          | 6  |
| Liste des graphes .....                                                                                                          | 7  |
| Préambule :.....                                                                                                                 | 8  |
| Chapitre I : Contexte Générale .....                                                                                             | 9  |
| 1. Contexte et justification du rapport :.....                                                                                   | 9  |
| 1.1. Présentation de la COSOB : .....                                                                                            | 9  |
| 1.2. Missions de la COSOB :.....                                                                                                 | 10 |
| 1.3. Domaines d'intervention de la COSOB :.....                                                                                  | 10 |
| 2. Cartographie des assujettis soumis au contrôle et à la supervision de la COSOB dans le cadre de la lutte contre le BC/FT..... | 10 |
| 3. Statistiques du marché des valeurs mobilières.....                                                                            | 16 |
| 3.1. Capitalisation Boursière .....                                                                                              | 16 |
| 3.2. Evolution du Maché des IOB .....                                                                                            | 17 |
| 4. Evolution des participations des SCI .....                                                                                    | 18 |
| 5. Activités des autres acteurs.....                                                                                             | 20 |
| Chapitre II : Evaluation sectorielle du secteur des valeurs mobilières .....                                                     | 21 |
| 1. Conformité aux normes du GAFI en matière d'évaluation des risques liés au BC-FT .....                                         | 21 |
| 2. La méthodologie de l'évaluation sectorielle : .....                                                                           | 22 |
| 2.1. Les différentes étapes de l'évaluation : .....                                                                              | 22 |
| 2.2. Objectifs de l'évaluation : .....                                                                                           | 24 |
| 2.3. Approche méthodologique :.....                                                                                              | 25 |
| 2.4. Sources des données .....                                                                                                   | 26 |
| Chapitre III : Evaluation des menaces et des vulnérabilités du secteur des valeurs mobilières.....                               | 27 |
| 1. Processus d'évaluation .....                                                                                                  | 28 |
| 1.1. Identification des assujettis .....                                                                                         | 28 |
| 1.2. Elaboration et diffusion des questionnaires.....                                                                            | 29 |
| 1.3. Collecte des données statistiques via canevas standardisés .....                                                            | 29 |
| 1.4. Analyse des données recueillies .....                                                                                       | 29 |
| 1.5. Application de la grille d'évaluation de la Banque mondiale .....                                                           | 30 |
| 2. Evaluation des menaces .....                                                                                                  | 31 |
| 2.1. Typologie des menaces identifiées .....                                                                                     | 31 |
| 2.2. Acteurs menaçants potentiels .....                                                                                          | 32 |
| 2.3. Produits et services les plus exposés .....                                                                                 | 32 |
| 2.4. Menaces par canal ou mécanisme d'accès .....                                                                                | 32 |
| 2.5. Évaluation de l'intensité des menaces .....                                                                                 | 32 |
| 3. Evaluation des vulnérabilités inhérentes .....                                                                                | 33 |
| 4. Evaluation des mesures de mitigation .....                                                                                    | 36 |
| 4.1. Etat de mise en œuvre des obligations LBC/FT.....                                                                           | 36 |

|                                                                                    |                                                                                      |           |
|------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| 4.2.                                                                               | Vigilance à l'égard de la clientèle (KYC).....                                       | 36        |
| 4.3.                                                                               | Déclaration de soupçon (DS) .....                                                    | 37        |
| 4.4.                                                                               | Activités de supervision et approche fondée sur le risque appliqué par la COSOB..... | 37        |
| 5.                                                                                 | Niveau de risque sectoriel .....                                                     | 39        |
| 5.1.                                                                               | Croisement Menaces × Vulnérabilités.....                                             | 39        |
| 5.2.                                                                               | Niveau global de risque du secteur.....                                              | 40        |
| 5.3.                                                                               | Visualisation graphique du niveau de risque.....                                     | 40        |
| 6.                                                                                 | Conclusions .....                                                                    | 42        |
| 6.1.                                                                               | Résumé des résultats .....                                                           | 42        |
| 6.2.                                                                               | Points de vigilance et éléments à surveiller .....                                   | 42        |
| 6.3.                                                                               | Importance stratégique du secteur (malgré un faible volume) .....                    | 43        |
| 7.                                                                                 | Recommandations .....                                                                | 43        |
| 7.1.                                                                               | Renforcement du cadre réglementaire .....                                            | 43        |
| 7.2.                                                                               | Capacitation des assujettis.....                                                     | 44        |
| 7.3.                                                                               | Renforcement de la supervision et des mécanismes de coordination .....               | 44        |
| 7.4.                                                                               | Amélioration du système de collecte de données .....                                 | 44        |
| 7.5.                                                                               | Priorisation des risques pour les cycles de supervision à venir.....                 | 45        |
| <b>CHAPITRE IV : FINANCEMENT DU TERRORISME ET DE LA PROLIFERATION DES ARMES DE</b> |                                                                                      |           |
|                                                                                    | <b>DESTRUCTION MASSIVE « FT-FP » .....</b>                                           | <b>46</b> |
| 1.                                                                                 | Introduction .....                                                                   | 46        |
| 2.                                                                                 | Méthodologie d'évaluation sectorielle .....                                          | 47        |
| 3.                                                                                 | Évaluation des facteurs de menace.....                                               | 47        |
| 4.                                                                                 | Analyse des vulnérabilités structurelles .....                                       | 49        |
| 5.                                                                                 | Évaluation de la qualité des dispositifs de contrôle (CFT).....                      | 50        |
| 6.                                                                                 | Résultats consolidés et cartographie du risque .....                                 | 52        |
| 7.                                                                                 | Indicateurs de gouvernance et facteurs humains .....                                 | 52        |
| 8.                                                                                 | Conclusions .....                                                                    | 53        |
| 9.                                                                                 | Recommandations .....                                                                | 54        |
| <b>Conclusion Générale.....</b>                                                    |                                                                                      | <b>55</b> |
| <b>Recommandation Générale .....</b>                                               |                                                                                      | <b>57</b> |

## Liste des acronymes

|                 |                                                                       |
|-----------------|-----------------------------------------------------------------------|
| <b>BC</b>       | Blanchiment de Capitaux                                               |
| <b>BM</b>       | Banque Mondiale                                                       |
| <b>CTRF</b>     | Cellule de Traitement du Renseignement Financier                      |
| <b>COSOB</b>    | Commission d'Organisation et de surveillance des opérations de Bourse |
| <b>DGSN</b>     | Direction Générale de la Sureté Nationale                             |
| <b>DS</b>       | Déclaration de Soupçon                                                |
| <b>FT</b>       | Financement du terrorisme                                             |
| <b>IOB</b>      | Intermédiaire en opérations de bourse                                 |
| <b>GAFI</b>     | Groupe d'Actions Financières                                          |
| <b>GAFIMOAN</b> | Groupe d'action Financières du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord   |
| <b>LBC</b>      | Lutte contre le blanchiment d'argent                                  |
| <b>MDN</b>      | Ministère de la Défense Nationale                                     |
| <b>MJ</b>       | Ministre de la Justice                                                |
| <b>SCI</b>      | Société de Capital Investissement                                     |
| <b>TCC</b>      | Teneurs de comptes conservateurs de titres                            |
| <b>OPCVM</b>    | Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières               |
| <b>SGBV</b>     | Société de Gestion de la Bourse des Valeurs (Bourse d'Alger)          |
| <b>AC</b>       | Algérie Clearing (Dépositaire Central)                                |
| <b>CIP</b>      | Conseillers en Investissement Participatif                            |
| <b>CNER</b>     | Comité Nationale d'Evaluation des Risques                             |
| <b>ENR</b>      | Evaluation Nationale des Risques                                      |
| <b>ESR</b>      | Evaluation Sectorielle des Risques                                    |
| <b>FPADM</b>    | Financement de la Prolifération des Armes de Destruction Massive      |

### Liste des Tableaux

| N° | Titre du tableau                                                                                    |
|----|-----------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 01 | Typologie et nombre des assujettis soumis au contrôle et à la supervision de la COSOB au 31-12-2024 |
| 02 | Evolution de la Capitalisation Boursière sur la période 2022–2024                                   |
| 03 | Evolution de l'activité des IOB sur la période 2022–2024                                            |
| 04 | Evolution des participations des SCI sur la période 2022–2024                                       |
| 05 | Le nombre d'assujettis au 31-12-2024                                                                |
| 06 | Evolution de l'activité des assujettis                                                              |
| 07 | Visualisation graphique du niveau de risque                                                         |

### Liste des graphes

| N° | Titre du graphe                                                                         |
|----|-----------------------------------------------------------------------------------------|
| 01 | Le nombre d'assujettis soumis au contrôle et à la supervision de la COSOB au 31-12-2024 |
| 02 | Evolution de la Capitalisation Boursière sur la période 2022–2024                       |
| 03 | Evolution de l'activité des IOB sur la période 2022–2024                                |
| 04 | Evolution des participations des SCI sur la période 2022–2024                           |
| 05 | Evolution de l'activité des assujettis                                                  |
| 06 | Vulnérabilité inhérente des IOB et SCI                                                  |
| 07 | Evaluation des mesures de mitigation des IOB                                            |
| 08 | Evaluation des mesures de mitigation des SCI                                            |
| 09 | Vulnérabilité finale des IOB et SCI                                                     |
| 10 | Résultat croisement Menace x Vulnérabilité pour les IOB et SCI                          |

## Préambule :

Ce rapport s'inscrit dans le cadre des efforts continus de l'Algérie pour renforcer la transparence, l'intégrité et la résilience de son système financier, conformément aux recommandations formulées par le Groupe d'Action Financière (GAFI) en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT). Plus particulièrement, cette évaluation sectorielle répond à l'exigence d'identification et d'analyse des risques propres au secteur des valeurs mobilières, considéré comme un maillon stratégique du dispositif national de financement et de régulation économique.

La démarche adoptée s'appuie sur la méthodologie d'évaluation sectorielle développée par la Banque mondiale, qui propose une approche structurée et fondée sur les risques. Cette méthode repose sur l'identification des menaces et des vulnérabilités spécifiques au secteur, l'évaluation des mesures de prévention existantes, et l'analyse de l'exposition des différents acteurs aux risques de BC/FT. Elle permet de produire une cartographie actualisée et fondée sur des données empiriques, tout en intégrant des critères quantitatifs et qualitatifs.

Les résultats mettent en évidence une faible maturité du secteur des valeurs mobilières, caractérisée par un nombre limité d'acteurs, une capitalisation boursière modeste, une faible profondeur du marché secondaire et une prédominance du financement bancaire. Toutefois, certains segments, tels que les sociétés de capital investissement ou les plateformes de financement participatif, bien que naissants, présentent un potentiel de développement important et nécessitent une vigilance accrue en matière de supervision et de conformité LBC/FT.

L'analyse sectorielle souligne également plusieurs facteurs de vulnérabilité dans les points suivants :

- Procédures de connaissance client (KYC) harmonisées ;
- Capacités de détection et de déclaration de soupçon ;
- Capacités techniques et humaines des acteurs ;
- Lacunes dans l'évaluation des risques propres à certains produits financiers.

En conclusion, ce rapport formule des recommandations opérationnelles visant à :

- Renforcer le cadre réglementaire et institutionnel du secteur des valeurs mobilières,
- Améliorer la coordination entre les autorités de supervision,
- Renforcer les capacités techniques et humaines des acteurs,
- et instaurer une culture de conformité fondée sur une évaluation continue des risques.

Cette évaluation constitue ainsi une étape essentielle dans l'alignement du secteur des valeurs mobilières algérien aux standards internationaux et un levier important pour sa modernisation et son intégration progressive dans les marchés financiers régionaux et mondiaux.

# Chapitre I : Contexte Générale

## 1. Contexte et justification du rapport :

Dans le cadre de ses attributions en tant qu'autorité de régulation du marché des valeurs mobilières, la Commission d'Organisation et de Surveillance des Opérations de Bourse (COSOB) est tenue d'assurer la conformité de ses assujettis aux normes internationales édictées par le Groupe d'Action Financière (GAFI) en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux (LAB), le financement du terrorisme (FT) et le financement de la prolifération des armes de destruction massive. À ce titre, la COSOB se doit de disposer d'une vision globale et actualisée du niveau de conformité des acteurs du secteur aux exigences du dispositif LAB/FT. Cette responsabilité implique la réalisation d'évaluations sectorielles visant à identifier les insuffisances et les défaillances éventuelles dans la mise en œuvre de ces exigences.

Le présent rapport a pour objectifs :

- D'identifier et d'analyser les vulnérabilités spécifiques au secteur des valeurs mobilières ;
- D'évaluer le degré d'exposition aux risques liés au blanchiment de capitaux et au financement du terrorisme ;
- Et de proposer des mesures correctives et préventives adaptées, destinées à renforcer les dispositifs de vigilance et de détection au sein des assujettis soumis à la supervision de la COSOB.

### 1.1. Présentation de la COSOB :

La Commission d'Organisation et de Surveillance des Opérations de Bourse (COSOB) constitue l'autorité de régulation du marché des valeurs mobilières en Algérie. Elle a été instituée par le décret législatif n° 93-10 du 23 mai 1993, modifié et complété, relatif à la Bourse des valeurs mobilières.

Organisme indépendant, la COSOB jouit de la personnalité morale ainsi que de l'autonomie financière.

La COSOB est dirigée par un Président, nommé par décret présidentiel pour un mandat de quatre ans, et par un Conseil composé de six (06) membres représentant divers ministères et organismes. Ces membres sont désignés par décision du Ministre des Finances, sur proposition de leurs tutelles respectives. Ce Conseil est chargé d'examiner et d'adopter l'ensemble des questions relatives au fonctionnement du marché, notamment l'approbation des textes réglementaires, la délivrance des visas pour les émissions de titres en bourse, ainsi que l'octroi des agréments, autorisations, habilitations et inscriptions des acteurs du marché.

La COSOB dispose d'une organisation qui l'aide à réaliser ses missions. Elle comprend un Secrétariat général, deux (02) directions opérationnelles et une (01) direction de support.

## 1.2. Missions de la COSOB :

Conformément aux dispositions de l'article 30 du décret législatif susmentionné, la COSOB a pour missions d'organiser, et de surveiller le marché des valeurs mobilières. À ce titre, elle veille notamment à :

- La protection de l'épargne investie dans les valeurs mobilières et dans tout autre instrument financier faisant appel public à l'épargne ;
- La transparence et la régularité des opérations effectuées sur le marché, notamment le domaine de la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme ;
- La stabilité du marché et la prévention des pratiques déloyales, abusives ou illicites.

En tant qu'organe de supervision, la COSOB agit également pour renforcer la confiance des investisseurs, assurer une concurrence saine entre les acteurs, et contribuer à l'intégration progressive du marché financier algérien dans son environnement régional et international.

## 1.3. Domaines d'intervention de la COSOB :

La COSOB exerce une supervision étendue sur l'ensemble des composantes du secteur des valeurs mobilières. Son périmètre d'intervention couvre les aspects institutionnels, réglementaires, opérationnels et techniques du marché.

La COSOB contribue ainsi à la mise en place d'un environnement financier réglementé, fiable et aligné sur les bonnes pratiques de gouvernance du secteur des valeurs mobilières.

## 2. Cartographie des assujettis soumis au contrôle et à la supervision de la COSOB dans le cadre de la lutte contre le BC/FT

Dans le cadre de l'évaluation sectorielle des risques de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme (BC/FT), une cartographie des assujettis relevant du champ de compétence de la Commission d'Organisation et de Surveillance des Opérations de Bourse (COSOB) a été établie. Cette cartographie vise à identifier les assujettis concernés par les obligations de conformité en matière de lutte contre BC/FT et soumis aux mécanismes de contrôle et de supervision de la COSOB.

Ces assujettis peuvent adopter diverses formes juridiques, conformément à la législation et à la réglementation en vigueur en Algérie (sociétés par actions, SARL, etc...). Leur catégorisation repose sur leur nature, leur rôle dans le système financier, ainsi que le type d'activité exercée.

Cette cartographie permet de délimiter le périmètre d'évaluation, d'identifier les spécificités de chaque type d'assujetti en matière de risques BC/FT, et de calibrer les actions de surveillance en fonction du profil de risque de chaque catégorie.

Le cadre juridique définissant les assujettis soumis au contrôle de la Commission

d'Organisation et de Surveillance des Opérations de Bourse (COSOB) en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT) est établi par les dispositions de l'article 10 bis 3 de la loi n° 05-01 du 6 février 2005, modifiée et complétée, relative à la prévention et à la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.

Cet article précise les catégories d'assujettis relevant de la compétence de la COSOB dans le cadre du dispositif national de LBC/FT. Ces derniers exercent des activités essentielles sur le marché des valeurs mobilières et, de ce fait, sont soumises à des obligations spécifiques en matière de vigilance, de déclaration, de conformité et de coopération avec les autorités compétentes.

Les assujettis concernés par ce dispositif sont les suivants :

**Les Intermédiaires en Opérations de Bourse (IOB) :** Le décret législatif n° 93-10 du 23 mai 1993, modifié et complété relatif à la bourse des valeurs mobilières, a défini le statut des Intermédiaires en Opérations de Bourse auxquels il a confié le monopole de la négociation des valeurs mobilières en bourse.

Les IOB sont des personnes morales agréées par la COSOB pour exercer une ou plusieurs des activités ci-dessous :

- La négociation pour compte de tiers ;
- La négociation pour propre compte ;
- Le conseil en placement de valeurs mobilières ;
- La gestion individuelle de portefeuille en vertu d'un contrat écrit ;
- La gestion de portefeuille d'OPCVM ;
- Le placement de valeurs mobilières et de produits financiers ;
- La garantie de bonne fin et la prise ferme d'émission de titres ;
- La conservation et l'administration de valeurs mobilières (tenue de comptes titres) ;
- Le conseil aux entreprises en matière de structure de capital, de fusion et de rachat d'entreprises.
- L'intermédiation en bourse ne peut être exercée que par les sociétés commerciales créées principalement à cet effet, les banques et les établissements financiers.

Pour être agréés, les IOB doivent présenter des garanties suffisantes notamment en ce qui concerne :

- La composition et le montant de leur capital ;
- Leur organisation et leurs moyens techniques ;
- L'honorabilité et l'expérience de leurs dirigeants et de leurs agents ;
- La sécurité des opérations de leur clientèle.

**Les Teneurs de Compte Conservateurs (TCC) :** La tenue de compte-conservation de titres consiste à inscrire en compte les titres au nom de leurs titulaires et à conserver les avoirs correspondants, selon des modalités propres à chaque émission de titres.

Les entités autorisées ou pouvant être habilitées par la COSOB sont :

- Les banques et les établissements financiers ;
- Les intermédiaires en opérations de bourse ;
- Les sociétés émettrices pour les titres qu'elles émettent et qu'elles gèrent directement, et ;
- Les institutions autorisées à effectuer des opérations de banques prévues par les dispositions législatives et réglementaires qui les régissent.

Les activités des TCC consistent à :

- Assurer la garde et l'administration des titres qui leur sont confiés au nom de leurs titulaires ;
- Exécuter les instructions reçues (nantissement, mutation, transfert...) ;
- Effectuer les opérations sur titres (paiement de dividendes, intérêts, virement de droits...) ;
- Informer les titulaires sur les opérations affectant leurs titres.

**Les Sociétés de Capital Investissement (SCI) :** Les sociétés de capital investissement (SCI) constituent un acteur structurant du financement de l'économie, en particulier dans le soutien aux entreprises non cotées à fort potentiel de croissance. Elles sont régies par les dispositions de la loi n°06-11 du 24 juin 2006, modifiée et complétée, relative à la société de capital investissement. Ce cadre législatif définit leur mission principale, à savoir : la prise de participation au capital social des entreprises, ainsi que la réalisation d'opérations d'apport en fonds propres ou en quasi-fonds propres, notamment au profit des entreprises en phase de création, de développement, de transmission ou encore de privatisation.

L'exercice de l'activité de SCI est strictement encadré par une procédure d'autorisation préalable, délivrée par le ministre chargé des Finances, sur la base de l'avis conforme de la Commission d'Organisation et de Surveillance des Opérations de Bourse (COSOB) et de la Banque d'Algérie. Cette exigence vise à garantir la solidité financière, la transparence et la conformité des opérations de ces structures avec les objectifs de politique économique nationale.

En matière de régulation, les sociétés de capital investissement sont soumises au contrôle permanent de la COSOB, qui veille au respect des obligations légales et réglementaires, ainsi qu'à la bonne gouvernance des véhicules d'investissement. Ce dispositif de supervision contribue à asseoir la crédibilité du capital investissement en tant que levier alternatif de financement, complémentaire au système bancaire traditionnel, et adapté aux besoins de financement de long terme des entreprises.

**Les organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) :** Les OPCVM sont des sociétés ou fonds, qui ont pour objet de constituer et gérer un portefeuille de valeurs mobilières et autres produits financiers pour le compte

de tiers.

Ils sont habilités à collecter de l'épargne, aussi modeste soit elle, en vue d'être investie sur le marché financier selon une politique de placement bien définie.

La constitution d'un OPCVM requiert l'agrément de la COSOB.

On distingue deux grandes familles juridiques d'OPCVM :

- La société d'investissement à capital variable (SICAV) est une société par actions qui émet des actions au fur et à mesure des demandes de souscription.
- Le Fonds commun de placement (FCP) est une copropriété de valeurs mobilières, dépourvue de la personnalité morale, qui émet des parts.

La gestion du FCP est assurée par un gestionnaire, qui agit au nom des porteurs et dans leur intérêt exclusif.

Les actions de la SICAV et les parts de FCP sont émises et rachetées, à tout moment, à la demande de tout souscripteur ou actionnaire, à la valeur liquidative c'est-à-dire la valeur globale de l'actif net de la SICAV ou du FCP divisée par le nombre d'actions ou de parts émises.

### **La Société de Gestion de la Bourse des Valeurs (SGBV) :**

La SGBV Revêt le statut de société par actions, ses actionnaires sont les IOB ayant souscrit à son capital après agrément de la COSOB.

Elle représente le lieu d'échange où les actions et les obligations émises par les sociétés par actions et les titres obligataires émis par l'Etat et les collectivités locales, sont achetés et vendus.

La SGBV exerce, sous le contrôle de la COSOB, les missions suivantes :

- L'organisation pratique de l'introduction en bourse des valeurs mobilières ;
- L'organisation matérielle des transactions et des séances de bourse ;
- L'enregistrement des négociations des intermédiaires en opérations de bourse ;
- La gestion du système de négociation et de cotation ;
- La publication des informations relatives aux transactions en bourse ;
- L'édition d'un bulletin officiel de la cote sous le contrôle de la commission.

La cote officielle de la bourse d'Alger est composée de plusieurs compartiments, dont les conditions d'admission sont différenciées pour s'adapter à la taille et à la situation financière de l'entreprise :

- Le marché des titres de capital ;
- Le marché des titres de créance ;
- Le marché des titres émis par les organismes de placement collectif ;
- Le marché des investisseurs professionnels ;
- Le marché des valeurs du Trésor.

**Le Dépositaire Central des Titres – Algérie Clearing** : Algérie Clearing assure les missions, ci-dessous, sous le contrôle de la COSOB :

- Dénouer les transactions réalisées au niveau de la bourse et de gré à gré ;
- Assurer la conservation des titres ;
- Assurer les mouvements des titres d'un compte à un autre ;
- Administrer les titres pour permettre aux intervenants agréés d'exercer leurs droits y afférents (paiement des intérêts et des dividendes) ;
- Prendre en charge la codification légale des titres ;
- Publier les informations relatives au marché ;
- Dématérialiser les titres des sociétés cotées.

Peuvent s'adhérer au dépositaire central :

- Les banques et établissements financiers ;
- Les intermédiaires en opérations de bourse (I.O.B.) ;
- Les spécialistes en valeurs du Trésor (S.V.T.) ;
- Les personnes morales émettrices des titres ;
- Les dépositaires centraux étrangers de titres.

Les sociétés émettrices, l'Etat et les collectivités locales admis aux opérations d'Algérie Clearing disposent, pour leur émission, d'un compte courant « émission ».

Les teneurs de comptes-conservateurs de titres (TCC) habilités disposent au niveau d'Algérie Clearing de comptes courants titres qui enregistrent les avoirs en titres dont les titulaires ont confié la gestion aux TCC.

Peuvent être admis aux opérations du dépositaire central :

- Les valeurs mobilières cotées ou non cotées en bourse ;
- Les valeurs du Trésor ;
- Les titres de créances négociables ;
- Les parts ou actions d'OPCVM ;
- Les titres de même nature émis sur le fondement de droits étrangers ;
- Tout ensemble de titres conférant des droits identiques à leurs détenteurs.

**Les Conseillers en Investissement Participatif (CIP)** : Le conseiller en investissement participatif (CIP) joue un rôle central dans le développement de la finance participative. Il est responsable de la conception, de l'animation et de la gestion de plateformes numériques dédiées à la mise en relation entre porteurs de projets et investisseurs individuels. Ces plateformes permettent la mobilisation de l'épargne du grand public en vue de financer des projets économiques à travers des instruments relevant de l'investissement participatif.

L'activité de CIP s'inscrit dans un cadre réglementaire strict, visant à garantir la transparence, la protection des investisseurs et la sécurité des opérations. À ce titre, l'exercice de cette profession est subordonné à l'obtention d'un agrément

préalable délivré par la Commission d'Organisation et de Surveillance des Opérations de Bourse (COSOB). Cet agrément atteste de la capacité du conseiller à exercer ses fonctions dans le respect des exigences prudentielles, déontologiques et techniques définies par la réglementation en vigueur.

Le développement du métier de CIP contribue à la diversification des modes de financement des entreprises, en particulier des PME et des startups, et participe ainsi à la dynamisation de l'écosystème entrepreneurial national.

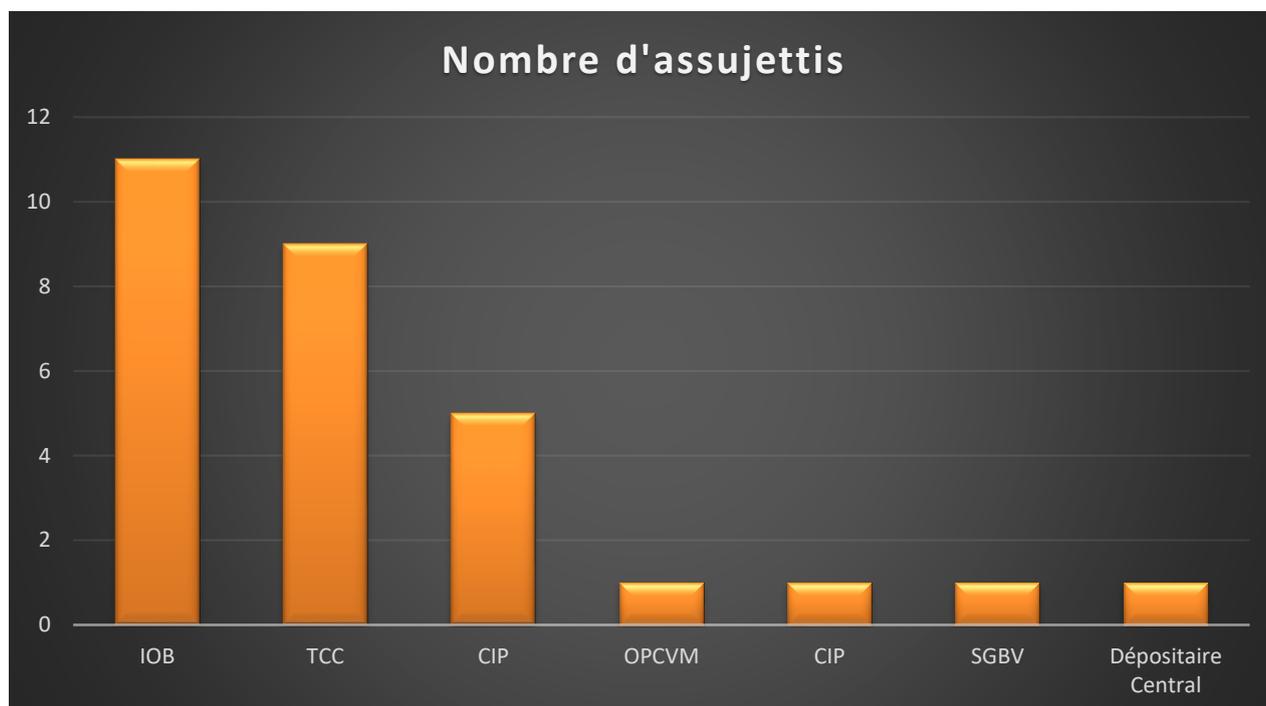
Ces assujettis constituent le cœur du dispositif de lutte et de prévention des risques BC/FT dans le secteur des valeurs mobilières. Leur conformité aux obligations en matière de LBC/FT fait l'objet d'une supervision spécifique par la COSOB, conformément à la réglementation en vigueur.

Les tableaux ci-dessous présentent la typologie et le nombre des assujettis soumis au contrôle et à la supervision de la COSOB :

**Tableau n° 01 : Typologie et nombre des assujettis soumis au contrôle et à la supervision de la COSOB au 31-12-2024**

| Type d'assujettis          | Description                                                                                                                                                                                                      | Nombre d'assujettis |
|----------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------|
| <b>IOB</b>                 | Acteurs en charge de réaliser les négociations sur des valeurs mobilières admises en bourse pour leur propre compte ou pour le compte de tiers                                                                   | 11                  |
| <b>TCC</b>                 | Acteurs habilités à inscrire les titres en compte au nom de leur titulaire et à conserver les avoirs en titres correspondants, selon les modalités propres à chaque émission de titres                           | 09                  |
| <b>SCI</b>                 | Sociétés spécialisées dans le financement d'entreprises non cotées en bourse par la prise de participation                                                                                                       | 05                  |
| <b>OPCVM</b>               | Acteurs en charges de la gestion collective de fonds investis en valeurs mobilières                                                                                                                              | 01                  |
| <b>CIP</b>                 | Acteurs en charge de la création et la gestion, sur internet, de plateformes de conseil en investissement participatif et de placement de fonds du grand public, dans des projets d'investissement participatif. | 01                  |
| <b>SGBV</b>                | Institution en charge du déroulement des transactions sur les valeurs mobilières admises en bourse, elle revêt la forme de société par actions                                                                   | 01                  |
| <b>Dépositaire central</b> | Institution en charge du dénouement des opérations contractées au marché.                                                                                                                                        | 01                  |

**Graphique N° 1 : Le nombre d'assujettis soumis au contrôle et à la supervision de la COSOB au 31-12-2024**



### 3. Statistiques du marché des valeurs mobilières

#### 3.1. Capitalisation Boursière

La capitalisation boursière en Algérie demeure relativement faible, tant en valeur absolue qu'en proportion du produit intérieur brut (PIB), ce qui traduit un niveau peu avancé de développement du marché financier national. À titre indicatif, la capitalisation boursière de la Bourse d'Alger représente 1,46 % du PIB en 2024, contre une moyenne de plus de 50 % dans les marchés émergents et plus de 100 % dans les économies développées. Ce faible ratio reflète principalement le nombre restreint de sociétés cotées — limité à quelques émetteurs publics et privés — ainsi que la rareté des introductions en bourse, qui freine l'élargissement de la base capitalistique du marché. L'activité sur le marché secondaire est également faible.

Le manque d'émetteurs dynamiques issus du secteur privé, l'absence de fonds d'investissement publics spécialisés dans la dynamisation du marché, ainsi que la frilosité des entreprises à s'ouvrir au public, sont autant de facteurs qui freinent l'élargissement de la capitalisation.

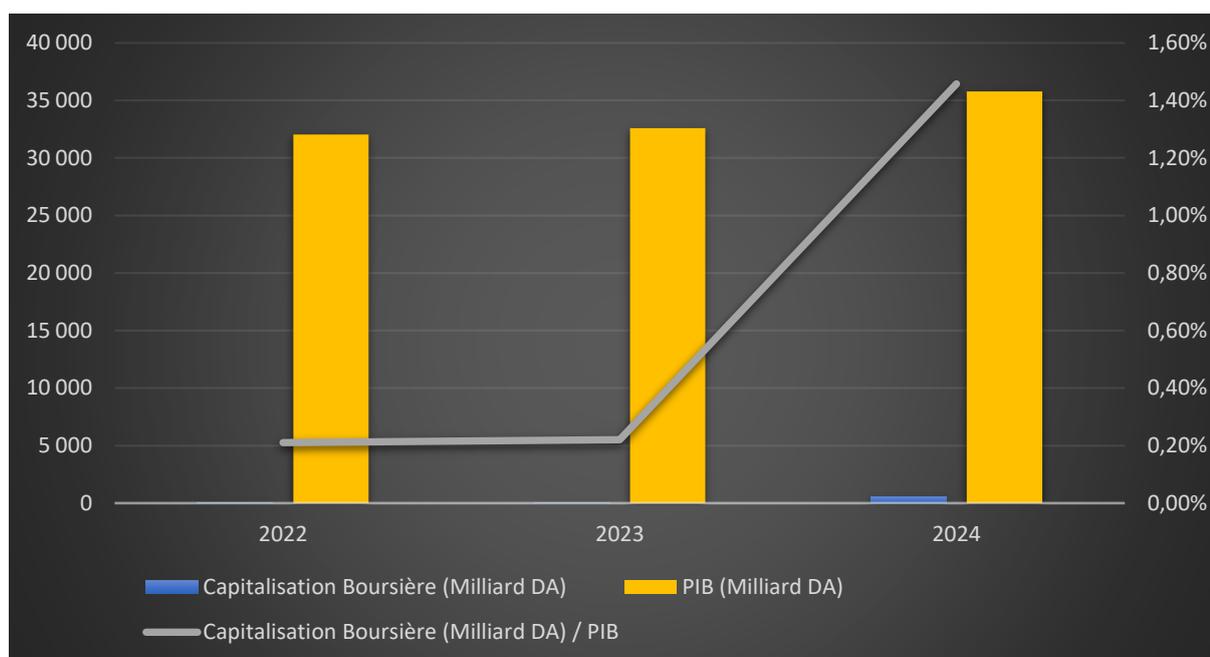
Nous présentons ci-après l'évolution de la capitalisation boursière sur la période 2022–2024, en mettant particulièrement l'accent sur son poids relatif par rapport au produit intérieur brut (PIB).

**Tableau n° 02 : Evolution de la Capitalisation Boursière sur la période 2022–2024**

| Evolution de la Capitalisation Boursière (Milliard DA) |        |        |        |
|--------------------------------------------------------|--------|--------|--------|
| Année                                                  | 2022   | 2023   | 2024   |
| Capitalisation Boursière (Milliard DA)                 | 67     | 72     | 522    |
| PIB <sup>1</sup> (Milliard DA)                         | 32 028 | 32 589 | 35 789 |
| Capitalisation Boursière (Milliard DA) / PIB           | 0,21%  | 0,22%  | 1,46%  |

(PIB : Source BA/ ONS pour 2024)

**Graphique N° 2 : Evolution de la Capitalisation Boursière sur la période 2022–2024**



### 3.2. Evolution du Maché des IOB

En 2024, la valeur globale transigée s'est établie à 2,76 milliards de dinars, soit l'équivalent d'environ 20,32 millions de dollars américains, pour un volume total de près de 1,3 million de titres échangés. Ces données traduisent une activité relativement modeste, reflétant la faible liquidité du marché et la concentration des échanges sur un nombre limité de titres.

L'évolution annuelle de l'activité boursière, en termes de volumes et de valeurs transigés, est présentée dans le tableau ci-après, permettant une lecture comparative sur la période étudiée et une mise en perspective des tendances

observées.

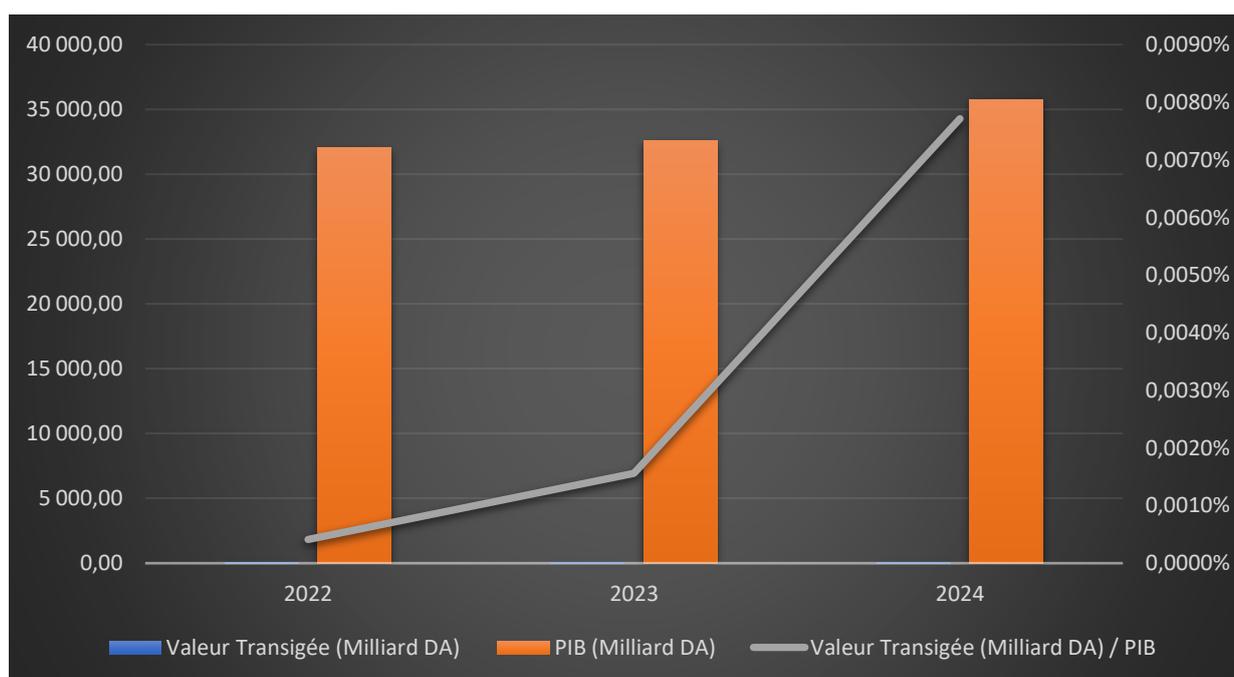
**Tableau n° 03 : Evolution de l'activité des IOB sur la période 2022–2024**

| Evolution de l'activité des IOB par année |         |         |         |
|-------------------------------------------|---------|---------|---------|
| Année                                     | 2022    | 2023    | 2024    |
| Valeur Transigée (Milliard DA)            | 0,13    | 0,51    | 2,76    |
| PIB (Milliard DA)                         | 32 028  | 32 589  | 35 789  |
| Valeur Transigée (Milliard DA) / PIB      | 0,0004% | 0,0016% | 0,0077% |

Comparativement à l'exercice 2023, l'année 2024 a enregistré une hausse significative de l'activité boursière. La valeur totale des échanges a été multipliée par 5,42, traduisant un regain d'intérêt pour les titres cotés.

Le graphique ci-après illustre l'évolution de ces indicateurs clés, mettant en évidence la dynamique de reprise observée en 2024, dans un contexte encore marqué par la faible profondeur structurelle du marché.

**Graphique N° 3 : Evolution de l'activité des IOB sur la période 2022–2024**



#### 4. Evolution des participations des SCI

L'évolution des participations des Sociétés de Capital Investissement (SCI) en Algérie reste marquée par une croissance lente mais progressive, en dépit des défis structurels et institutionnels que connaît ce segment du marché financier. Depuis l'entrée en vigueur de la loi n°06-11 du 24 juin 2006, modifiée et complétée, les SCI ont été introduites comme un mécanisme alternatif de financement, destiné principalement à renforcer les fonds propres des entreprises en création, en développement, en transmission ou en phase de privatisation. Toutefois, la montée en puissance de leurs activités demeure limitée, tant en nombre d'opérations qu'en volume de capitaux investis.

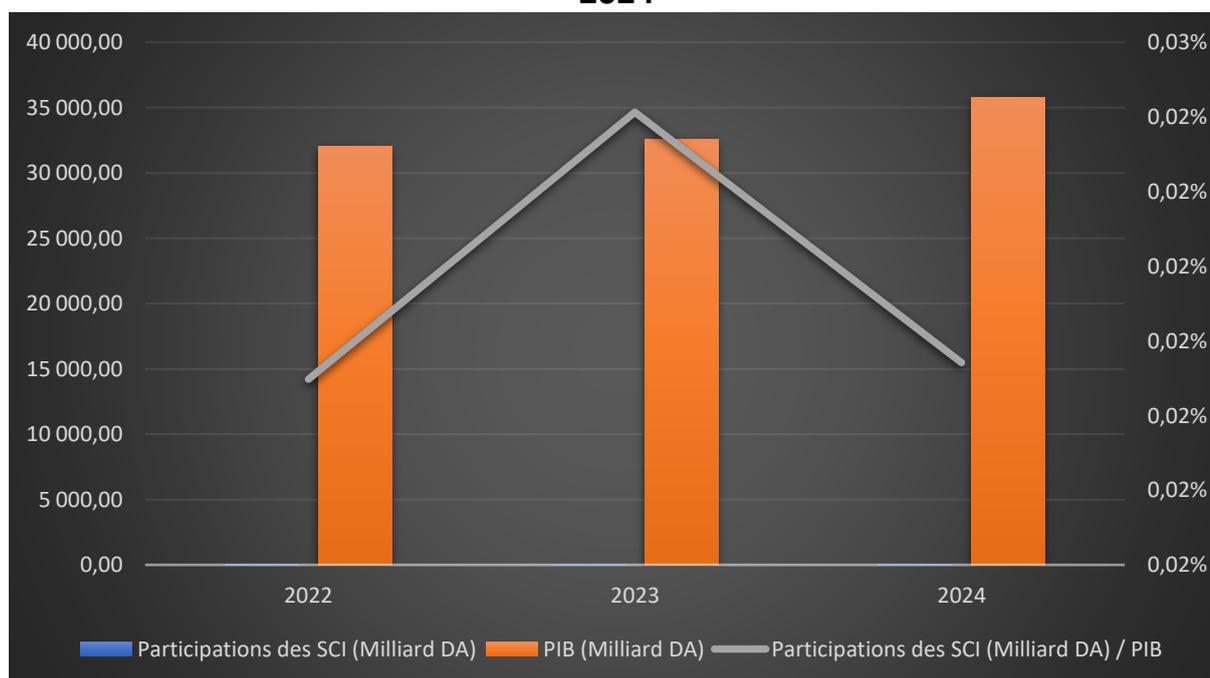
Les participations des SCI, bien que diversifiées sur le plan sectoriel (industrie, services, agroalimentaire, etc.), restent concentrées sur un nombre restreint d'entreprises, principalement de taille moyenne, du fait de la réticence des entreprises à ouvrir leur capital et des contraintes fonctionnelles liées à ces opérations. A ce titre, les montants investis par les SCI restent inférieurs à leur potentiel, en raison notamment de l'absence d'un marché secondaire actif, du manque de visibilité sur les stratégies de sortie (exit), et de la faible articulation entre les SCI et les autres composantes de l'écosystème financier.

Néanmoins, certaines évolutions récentes traduisent une volonté croissante d'intégration de ce levier dans les politiques de financement des PME. L'évolution des participations reste donc à surveiller de près, dans une perspective de stimulation du tissu entrepreneurial et de diversification des sources de financement hors secteur bancaire.

**Tableau n° 4 : Evolution des participations des SCI sur la période 2022–2024**

| Evolution des Participations des SCI (Milliard DA) |        |        |        |
|----------------------------------------------------|--------|--------|--------|
| Année                                              | 2022   | 2023   | 2024   |
| L'encours des participations des SCI (Milliard DA) | 6,56   | 7,84   | 7,41   |
| PIB (Milliard DA)                                  | 32 028 | 32 589 | 35 789 |
| Participations des SCI (Milliard DA) / PIB         | 0,02%  | 0,02%  | 0,02%  |

**Graphique N° 4 : Evolution des participations des SCI sur la période 2022–2024**



## 5. Activités des autres acteurs

À l'heure actuelle, l'activité des Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) demeure limitée. En effet, le seul OPCVM agréé n'est pas encore effectivement actif sur le marché. Par ailleurs, l'activité des Conseillers en Investissement Participatif (CIP) est inexistante, dans la mesure où les plateformes dédiées à ce type de service ne sont pas encore opérationnelles.

Par ailleurs, tant la Société de Gestion de la Bourse des Valeurs (SGBV) que le Dépositaire Central assurent des fonctions purement techniques et organisationnelles dans la structuration et le bon fonctionnement du marché. Leur rôle se limite à la gestion des opérations boursières, au règlement-livraison des titres, et à la conservation des instruments financiers, sans implication directe dans les transactions financières ou les décisions d'investissement.

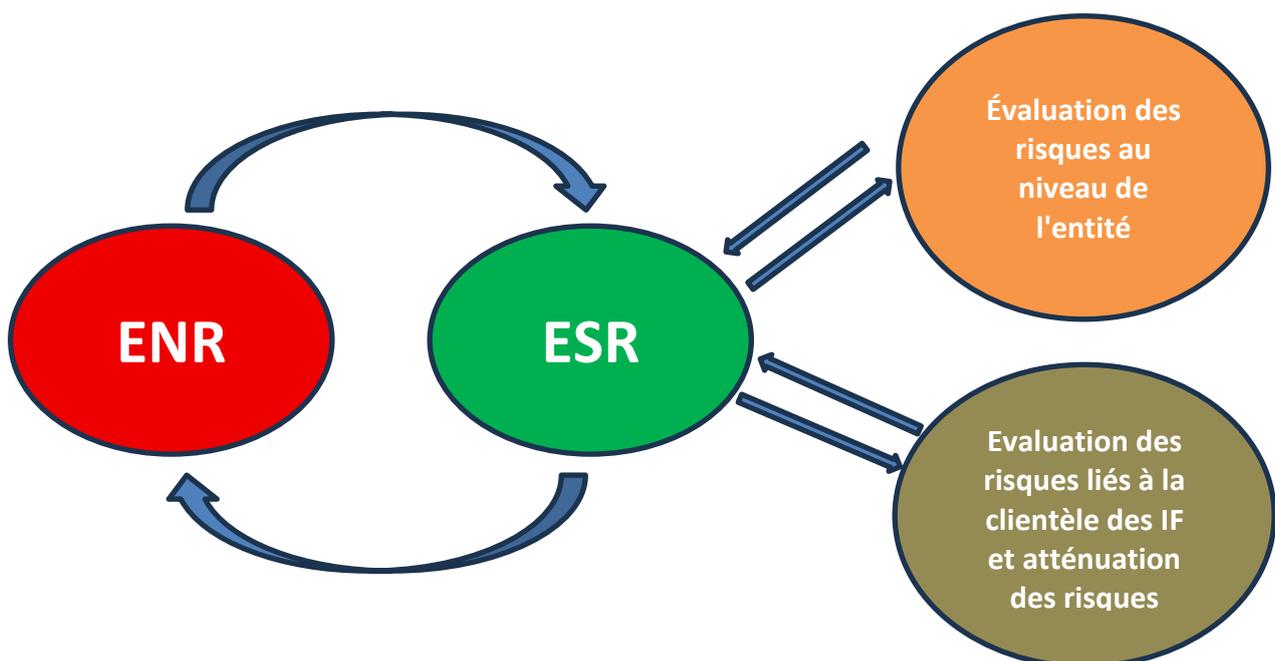
En conséquence, ces assujettis — OPCVM, CIP, SGBV et Dépositaire Central — ne présentent actuellement aucun risque significatif en matière de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme (LAB-FT), compte tenu de leur inactivité économique ou de leur fonction non financière. Toutefois, et dans une optique de prévention et de conformité avec les recommandations internationales, ces acteurs restent soumis à la surveillance réglementaire de la COSOB, qui veille à anticiper tout risque potentiel dans l'éventualité d'une reprise ou d'un démarrage effectif de leurs activités.

## Chapitre II : Evaluation sectorielle du secteur des valeurs mobilières

### 1. Conformité aux normes du GAFI en matière d'évaluation des risques liés au BC-FT

Conformément aux normes internationales du Groupe d'Action Financière (GAFI), notamment à sa Recommandation n°1, les États ont l'obligation d'identifier, d'évaluer et de comprendre les risques de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme (LAB-FT) auxquels leurs systèmes financiers sont exposés, et de mettre en œuvre des mesures efficaces et proportionnées pour les atténuer. Cette approche fondée sur les risques constitue un pilier central du dispositif de LBC/FT. Dans ce cadre, les institutions financières sont également tenues, conformément à la même recommandation, de procéder à leur propre évaluation des risques et de mettre en place des dispositifs de gestion et de mitigation adaptés.

Par ailleurs, la Recommandation n°26 du GAFI précise que les autorités de supervision doivent adopter une approche fondée sur le risque dans l'exercice de leurs fonctions de contrôle, en tenant compte du profil de risque des assujettis soumises à leur surveillance. Les évaluations sectorielles des risques, menées par les régulateurs, s'inscrivent pleinement dans cette logique : elles constituent un instrument fondamental pour orienter les efforts de supervision, ajuster les obligations déclaratives et renforcer la vigilance réglementaire. C'est dans ce cadre que s'inscrit la présente évaluation sectorielle du marché des valeurs mobilières en Algérie, visant à aligner la régulation nationale avec les standards internationaux, tout en renforçant la résilience du secteur face aux menaces de nature financière.



## 2. La méthodologie de l'évaluation sectorielle :

L'évaluation sectorielle des risques liés au blanchiment de capitaux et au financement du terrorisme (BC/FT) appliquée au secteur des valeurs mobilières a été conduite en s'inspirant de la méthodologie développée par la Banque Mondiale. Cette approche, reconnue mondialement, permet une analyse structurée, fondée sur les risques, en identifiant les menaces, les vulnérabilités, ainsi que la capacité des acteurs à y faire face.

L'adoption de cette méthodologie a été entérinée lors de la réunion du Comité National d'Évaluation des Risques de Blanchiment d'Argent, de Financement du Terrorisme et de Financement de la Prolifération des Armes de Destruction Massive, tenue en novembre 2023. Ce cadre méthodologique a d'ailleurs été utilisé dans le cadre de l'Évaluation Nationale des Risques (ENR), garantissant ainsi une cohérence entre l'évaluation globale et les analyses sectorielles.

L'approche suivie repose sur une collecte rigoureuse de données quantitatives et qualitatives, une évaluation croisée entre les menaces externes et internes, et une analyse approfondie des dispositifs de prévention, de détection et de réponse mis en place par les acteurs du secteur. Elle vise à fournir une cartographie précise des risques, sur la base de laquelle seront formulées des recommandations proportionnées et ciblées, en vue de renforcer la résilience du secteur face aux risques de BC/FT.

### 2.1. Les différentes étapes de l'évaluation :

L'évaluation des risques de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme (BC/FT) appliquée aux assujettis du secteur des valeurs mobilières a été conduite selon une démarche structurée, inspirée de la méthodologie de la Banque Mondiale. Cette approche, largement reconnue à l'échelle internationale, repose sur une logique séquentielle permettant d'aboutir à une cartographie fine et contextualisée des risques auxquels le secteur est exposé.

L'évaluation a été déclinée en quatre étapes clés :

#### **Étape 1 : Identification des menaces**

Cette première phase consiste à recenser et analyser les menaces spécifiques auxquelles le secteur des valeurs mobilières est exposé, notamment en matière de blanchiment de capitaux. Elle prend en compte les sources nationales et transnationales de menaces criminelles susceptibles d'utiliser le secteur à des fins illicites.

#### **Étape 2 : Évaluation des risques inhérents**

À cette étape, il s'agit d'évaluer le niveau de risque présent indépendamment de l'existence de dispositifs de contrôle. Cela inclut l'analyse des caractéristiques propres aux assujettis (taille, nature des activités, clientèle, canaux de

distribution, produits et services offerts), ainsi que leur exposition potentielle à des usages abusifs.

### **Étape 3 : Évaluation des facteurs d'atténuation des risques**

Cette phase permet d'évaluer l'efficacité des mesures de prévention, de détection et de contrôle mises en place par les assujettis et les autorités de supervision. Elle examine notamment le degré de conformité réglementaire, la maturité des dispositifs de conformité interne, la surveillance opérationnelle, ainsi que les mécanismes de coopération institutionnelle.

### **Étape 4 : Élaboration de la cartographie des risques**

À l'issue des étapes précédentes, une cartographie consolidée des risques est conçue. Elle permet de visualiser, de manière segmentée et hiérarchisée, les niveaux de risque associés à chaque catégorie d'assujettis, en intégrant les risques inhérents et les mesures d'atténuation. Cette cartographie constitue un outil d'aide à la décision pour orienter les actions de supervision, de régulation et de renforcement des capacités.

Cette approche méthodologique vise à renforcer la compréhension des risques sectoriels, à appuyer la mise en œuvre d'une supervision fondée sur les risques, et à guider l'élaboration de stratégies ciblées de LBC/FT dans le secteur des valeurs mobilières.

#### **2.1.1. La constitution du groupe de travail :**

Dans le cadre de l'Évaluation Sectorielle des Risques (ESR) propres au secteur des valeurs mobilières, un groupe de travail pluridisciplinaire a été mis en place, conformément à la décision de Monsieur le Président de la COSOB en date du 20 novembre 2024. Cette initiative s'inscrit dans la dynamique nationale de renforcement du dispositif de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT), conformément aux standards internationaux en la matière.

Ce groupe de travail est composé de représentants désignés par plusieurs institutions et autorités concernées, à savoir :

- La Commission d'Organisation et de Surveillance des Opérations de Bourse (COSOB) ;
- Le Ministère de la Défense Nationale (représenté par le Commandement de la Gendarmerie Nationale) ;
- Le Ministère de la Justice ;
- La Direction Générale de la Sûreté Nationale (DGSN) ;
- La Cellule de Traitement du Renseignement Financier (CTRF).

Le groupe a été assisté et accompagné par le Coordinateur des évaluations ciblées.

Le groupe a officiellement été installé le 27 novembre 2024. Dès son installation, un calendrier de travail rigoureux a été mis en place, comprenant la tenue de réunions hebdomadaires chaque mercredi. Ces séances de travail ont permis d'assurer un suivi régulier de l'avancement des missions, d'orienter les travaux analytiques, de partager l'information interinstitutionnelle et de coordonner les actions liées à la collecte, l'analyse et la consolidation des données relatives aux assujettis du secteur des valeurs mobilières.

Cette approche collaborative et multisectorielle a permis de garantir une évaluation exhaustive, reposant sur une analyse fondée sur les risques (Risk-Based Approach), avec pour finalité de mieux cerner les menaces spécifiques auxquelles le secteur est exposé, d'identifier ses vulnérabilités structurelles, et de proposer des recommandations adaptées en matière de prévention et de surveillance.

### **2.1.2. La collecte des données quantitatives et qualitatives :**

Dans le cadre des travaux liés à l'Évaluation sectorielle des Risques (ESR), le Groupe de Travail chargé de l'analyse des risques propres au secteur des valeurs mobilières a engagé un processus structuré visant à évaluer la vulnérabilité des acteurs de ce secteur aux risques de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme (BC/FT).

À cet effet, un questionnaire spécifique a été élaboré et diffusé auprès des assujettis opérant dans le domaine des valeurs mobilières. Ce questionnaire a pour objectif principal la collecte de données qualitatives et quantitatives relatives aux assujettis concernés, notamment en ce qui concerne leur profil d'activité, leur exposition aux risques, ainsi que les mesures de conformité et de contrôle mises en place.

Parallèlement, des canevas standardisés ont été développés pour la centralisation et l'exploitation de statistiques couvrant la période 2020-2024. Ces données, essentielles à l'analyse de risque, sont recueillies auprès de plusieurs institutions sectorielles et autorités nationales compétentes, notamment : le Ministère de la Justice (MJ), le Ministère de la Défense Nationale via le Commandement de la Gendarmerie Nationale (MDN – CGN), la Direction Générale de la Sûreté Nationale (DGSN) et la Cellule de Traitement du Renseignement Financier (CTRF).

Cette démarche vise à garantir une évaluation exhaustive, fondée sur une approche fondée sur les risques (Risk-Based Approach), en vue d'identifier les menaces spécifiques et les vulnérabilités systémiques du secteur, et de recommander les mesures correctives ou préventives nécessaires au renforcement du dispositif national de LBC/FT.

### **2.2. Objectifs de l'évaluation :**

L'évaluation sectorielle des risques de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme (BC/FT) appliquée au secteur des valeurs mobilières

visée à renforcer la compréhension des menaces, des vulnérabilités et des facteurs de risque propres à ce segment du système financier algérien. Les objectifs principaux de cette évaluation sont les suivants :

- Identifier les principales menaces en lien avec le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, ainsi que les typologies d'abus potentielles impliquant des personnes morales opérant sur le marché des valeurs mobilières en Algérie ;
- Analyser les vulnérabilités structurelles, réglementaires et opérationnelles du dispositif sectoriel actuel, afin de détecter les faiblesses susceptibles d'être exploitées à des fins illicites ;
- Évaluer le niveau de risque global, ainsi que les risques spécifiques associés à chaque catégorie d'assujettis en tenant compte de leurs caractéristiques et de leur exposition ;
- Formuler des recommandations ciblées en vue de renforcer le cadre juridique, institutionnel et opérationnel de prévention, de supervision et de coopération interinstitutionnelle, dans une optique d'alignement avec les standards internationaux du GAFI.

### **2.3. Approche méthodologique :**

L'évaluation repose sur une approche fondée sur les risques (Risk-Based Approach), combinant l'analyse des menaces et des vulnérabilités, conformément aux recommandations du Groupe d'Action Financière (GAFI) en s'appuyant sur la méthodologie de la Banque Mondiale. Cette démarche structurée permet une évaluation à la fois globale et différenciée du risque BC/FT au sein du secteur. La méthodologie adoptée s'articule autour des éléments suivants :

- L'étude du cadre législatif et réglementaire encadrant les activités des assujettis du secteur des valeurs mobilières, en mettant en lumière les obligations en matière de LBC/FT et les éventuelles lacunes normatives ou d'application ;
- L'analyse des données statistiques couvrant la période 2020-2024, issues des déclarations réglementaires, des rapports de supervision et des bases de données fournies par les parties prenantes (COSOB, CTRF, autorités judiciaires et sécuritaires, etc.) ;
- La conduite de séances de travail multisectorielles, regroupant les principaux acteurs concernés, notamment la COSOB, la Cellule de Traitement du Renseignement Financier (CTRF), le Ministère de la Justice, les autorités d'application de la loi (CGN et DGSN), afin de croiser les données, affiner les analyses qualitatives et valider les constats.
- Cette approche collaborative et empirique permet de garantir une évaluation réaliste, contextualisée et opérationnellement exploitable

pour orienter les futures actions de supervision, de réforme réglementaire et de renforcement des capacités institutionnelles.

## 2.4. Sources des données

Dans le cadre de l'évaluation sectorielle des risques liés au blanchiment de capitaux et au financement du terrorisme (LAB-FT) dans le secteur des valeurs mobilières, un ensemble diversifié et rigoureux de sources de données a été mobilisé, conformément aux standards méthodologiques en matière d'analyse des risques. Cette approche multidimensionnelle vise à garantir une évaluation fondée sur des éléments à la fois quantitatifs et qualitatifs, tout en assurant une représentativité sectorielle et institutionnelle adéquate.

Les données primaires ont été recueillies auprès du dépositaire central, acteur clé de l'infrastructure du marché, fournissant des informations exhaustives sur le nombre de titres enregistrés, leur répartition selon la nature des instruments financiers (actions, obligations, etc.), le profil des émetteurs (publics, privés, institutionnels) ainsi que les volumes et fréquences de transaction. Ces données permettent d'appréhender les caractéristiques structurelles du marché et d'identifier les segments présentant un profil de risque plus élevé.

Parallèlement, les statistiques issues de la cellule de traitement du renseignement financier (CTRF) ont été intégrées à l'analyse, en particulier celles relatives aux déclarations de soupçon (DS) émanant des intervenants du secteur. Ces données constituent un indicateur précieux du niveau de vigilance des acteurs vis-à-vis d'opérations atypiques ou suspectes, ainsi que de l'effectivité du dispositif de surveillance interne des assujettis.

En complément, des informations ont été recueillies auprès des services d'enquête compétents, à savoir la Direction générale de la sûreté nationale (DGSN) et la Gendarmerie nationale (CGN), portant sur le nombre d'investigations menées en lien avec des infractions financières impliquant directement ou indirectement des instruments ou opérations du marché des valeurs mobilières. Ces données permettent d'identifier les typologies d'abus ou de détournement de ce segment du système financier à des fins illicites.

Enfin, les statistiques judiciaires transmises par le ministère de la Justice, notamment celles relatives au nombre de poursuites engagées, aux condamnations prononcées et à la nature des infractions jugées, ont été analysées afin d'évaluer l'effectivité de la chaîne répressive et le degré de judiciarisation des cas de blanchiment ou de financement du terrorisme dans ce secteur.

Dans leur ensemble, ces sources croisées ont permis de dégager une vision intégrée des vulnérabilités, menaces et réponses institutionnelles, contribuant ainsi à une évaluation sectorielle plus fine et conforme aux exigences de l'approche fondée sur les risques préconisée par le GAFI.

## Chapitre III : Evaluation des menaces et des vulnérabilités du secteur des valeurs mobilières

Avant d'engager l'analyse approfondie des menaces et des vulnérabilités spécifiques au secteur des valeurs mobilières, le groupe de travail sectoriel a entrepris une phase préparatoire rigoureuse visant à délimiter le périmètre d'évaluation et à garantir la fiabilité des résultats. Conformément aux bonnes pratiques en matière de gestion des risques et aux exigences méthodologiques du Groupe d'Action Financière (GAFI), cette première étape a consisté à identifier les assujettis au dispositif de Lutte contre le Blanchiment de Capitaux et le Financement du Terrorisme (LBC/FT), dont les activités ou la nature juridique pourraient présenter un niveau de risque potentiel pour l'intégrité du marché des valeurs mobilières.

Dans cette logique, le groupe de travail a élaboré une série de questionnaires techniques, conçus spécifiquement à l'intention des assujettis, afin de collecter des informations quantitatives et qualitatives portant notamment sur : leur structure organisationnelle, la nature des produits et services offerts, les mécanismes de contrôle interne, le niveau de conformité réglementaire, ainsi que les pratiques en matière de vigilance à l'égard de la clientèle. En parallèle, des canevas de collecte standardisés ont été transmis aux représentants des secteurs siégeant au sein du groupe, dans le but de recueillir des données statistiques consolidées, indispensables pour procéder à une évaluation sectorielle robuste.

Les données ainsi agrégées ont fait l'objet d'une analyse structurée conformément à la méthodologie d'évaluation sectorielle de la Banque mondiale, qui repose sur une approche fondée sur les risques (risk-based approach). L'évaluation a été conduite à partir de 13 critères analytiques relatifs aux variables d'entrée générales, extraits directement du cadre réglementaire algérien en matière de LBC/FT, notamment les textes encadrant l'action de la Commission d'Organisation et de Surveillance des Opérations de Bourse (COSOB). À ces éléments s'ajoute l'examen de 12 facteurs de vulnérabilité inhérente, qui permettent de mesurer le degré d'exposition structurelle de chaque catégorie d'assujettis aux risques BC/FT, en tenant compte des spécificités opérationnelles, réglementaires et économiques du secteur.

Cette démarche méthodique, fondée sur une collecte rigoureuse de données et une analyse normative croisée, vise in fine à produire une évaluation sectorielle objective, harmonisée avec les standards internationaux, et à fournir aux autorités compétentes un appui décisionnel pour le renforcement du dispositif national de LBC/FT dans le domaine des marchés des valeurs mobilières.

## 1. Processus d'évaluation

L'évaluation des risques de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme (BC/FT) dans le secteur des valeurs mobilières a été conduite selon une approche méthodologique rigoureuse, alignée sur les normes du Groupe d'Action Financière (GAFI) et les outils techniques élaborés par la Banque mondiale. L'objectif principal de cette démarche est de fournir une analyse fondée sur des données empiriques, permettant d'identifier les menaces et les vulnérabilités spécifiques au secteur, et d'orienter les efforts de supervision fondés sur le risque.

### 1.1. Identification des assujettis

La première étape a consisté en une cartographie détaillée des assujettis relevant du périmètre de régulation de la COSOB, afin d'identifier les acteurs susceptibles de générer ou de canaliser des flux financiers à risque. Cette cartographie a inclus les intermédiaires en opérations de bourse (IOB), les sociétés de capital investissement (SCI), les organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM), les conseillers en investissement participatif (CIP), ainsi que les structures d'organisation du marché, à savoir la SGBV et le Dépositaire central.

À l'issue de cette analyse, il est apparu que la majorité des entités identifiées — notamment les OPCVM, CIP, la SGBV et le Dépositaire central — n'étaient soit pas opérationnelles, soit n'intervenaient pas dans des flux financiers à titre direct. En conséquence, ces acteurs ne présentent aucun risque significatif en matière de BC/FT à ce stade. En revanche, deux catégories ont été retenues comme potentiellement exposées à des risques réels :

- Les intermédiaires en opérations de bourse (IOB), du fait de leur rôle dans l'exécution des transactions boursières, la gestion de comptes titres,
- Les sociétés de capital investissement (SCI), en raison de la nature de leurs opérations en fonds propres, de la diversité des bénéficiaires de financement, et de la possible utilisation de structures juridiques opaques.

Ces deux catégories ont ainsi été considérées comme les principaux vecteurs potentiels de risques dans le cadre de la présente évaluation sectorielle, et ont été priorisées dans la suite du processus d'analyse.

Il convient de noter que l'activité de Teneur de Comptes Conservateur (TCC) est actuellement exercée par 9 entités habilitées, qui sont exactement les mêmes institutions que les Intermédiaires en Opérations de Bourse (IOB). Ces dernières cumulent donc les activités de négociation et de conservation, ce qui renforce leur importance stratégique dans le dispositif de fonctionnement du marché boursier et accroît leur exposition potentielle aux risques BC/FT, notamment en matière de détention de titres, de gestion de comptes.

**Tableau n° 05 : Le nombre d'assujettis au 31-12-2024**

| Assujettis          | Nombre d'assujettis |
|---------------------|---------------------|
| IOB                 | 11                  |
| TCC                 | 9                   |
| SCI                 | 5                   |
| OPCVM               | 1                   |
| CIP                 | 1                   |
| SGBV                | 1                   |
| Dépositaire Central | 1                   |

## **1.2. Elaboration et diffusion des questionnaires**

Afin de collecter des données fiables et comparables, le groupe de travail sectoriel a élaboré deux types d'instruments de collecte :

- Des questionnaires qualitatifs, destinés à recueillir des informations sur les politiques internes, les pratiques de conformité, les profils clients, et les procédures de vigilance appliquées par les assujettis ;
- Des questionnaires quantitatifs, orientés vers la collecte de données chiffrées (nombre de clients, volumes de transactions, déclarations de soupçon, etc.).

Ces questionnaires ont été conçus sur la base des bonnes pratiques internationales et adaptés au contexte réglementaire algérien. Ils ont ensuite été diffusés auprès de l'ensemble des entités identifiées, avec un accompagnement méthodologique fourni par la COSOB pour assurer une interprétation uniforme des questions et garantir la qualité des réponses.

## **1.3. Collecte des données statistiques via canevas standardisés**

En parallèle, des canevas de collecte statistique ont été élaborés pour les membres institutionnels du groupe de travail sectoriel (CGN, DGSN, CTRF et le Ministère de la Justice.), afin de compiler des indicateurs sectoriels agrégés nécessaires à l'analyse des risques. Ces données comprennent, entre autres, le nombre de déclaration de soupçon, le nombre d'investigation, le nombre de poursuite judiciaire et le nombre de commandassions. Cette étape a permis de constituer une base de données sectorielle robuste, fondée sur des sources institutionnelles fiables.

## **1.4. Analyse des données recueillies**

Les données collectées ont fait l'objet d'un traitement analytique approfondi, combinant une analyse descriptive (statistiques de base, tendances générales) et une lecture interprétative basée sur les facteurs de risque identifiés dans la littérature internationale et les recommandations du GAFI.

L'objectif est de transformer les données brutes en informations exploitables

pour l'évaluation des menaces et des vulnérabilités.

### **1.5. Application de la grille d'évaluation de la Banque mondiale**

Conformément à la méthodologie préconisée par la Banque mondiale, une grille d'évaluation standardisée a été appliquée afin de mesurer, de manière structurée et transparente, le niveau de risque de chaque catégorie d'assujettis. Cette évaluation repose sur deux composantes principales :

Les 13 variables d'entrée générales, qui portent sur des aspects suivants :

- Approche fondée sur les risques ;
- Politiques, procédures et reportings ;
- Organisation et Responsable de conformité (Correspondant CTRF) ;
- Information et formation ;
- Gouvernance et Contrôle interne ;
- Connaissance de la clientèle et des opérations – Personnes politiquement exposées ;
- Gel et/ou saisie de fonds et biens ;
- Conservation des documents ;
- Système d'alerte, technologies nouvelles et déclaration de soupçon ;
- Virements électroniques ;
- Groupe, Succursales et Filiales ;
- Actifs Virtuels ;
- Pays présentant un risque élevé.

Les 12 facteurs de vulnérabilité inhérente, qui permettent de cerner la capacité intrinsèque de chaque entité à prévenir les abus financiers, en fonction de :

- Valeur/taille totale
- Complexité et diversité du portefeuille
- Profil de la base de clients
- Existence d'aspects investissement/dépôt
- Liquidité du portefeuille
- Fréquence des transactions internationales
- Autres facteurs de vulnérabilité - Utilisation anonyme/générale du produit dans le type d'institution de titres
- Autres facteurs de vulnérabilité - Existence de typologies du BC relatives à l'abus du type d'institution
- Autres facteurs de vulnérabilité - Utilisation du type d'institution dans la

manipulation des marchés, le délit d'initié et la fraude en matière de valeurs mobilières

- Autres facteurs de vulnérabilité - Difficulté à retracer les archives des transactions du type d'institution
- Autres facteurs de vulnérabilité Utilisation du produit à distance dans le type d'institution de titres
- Autres facteurs de vulnérabilité - Niveau d'activité de trésorerie lié au type d'institution de titres

Chaque facteur est évalué selon une échelle de notation préétablie, et les résultats sont ensuite agrégés pour produire une notation globale du risque inhérent et des capacités de mitigation.

## **2. Evaluation des menaces**

L'évaluation des menaces constitue une composante essentielle de l'approche fondée sur le risque recommandée par le Groupe d'Action Financière (GAFI). Elle vise à identifier, caractériser et apprécier l'intensité des sources extérieures de risque auxquelles le secteur des valeurs mobilières est exposé, indépendamment de sa capacité propre à les atténuer. Dans ce cadre, la menace est définie comme la probabilité qu'un acteur criminel tente d'utiliser le secteur à des fins de blanchiment de capitaux ou de financement du terrorisme, en tirant profit des opportunités disponibles et des caractéristiques spécifiques des produits et services offerts.

L'analyse des menaces réalisée dans le cadre du présent exercice s'est fondé sur une démarche qualitative et empirique

### **2.1. Typologie des menaces identifiées**

Le secteur des valeurs mobilières, bien que de taille réduite en Algérie et relativement peu développé en comparaison des standards internationaux, n'est pas à l'abri de tentatives d'abus à des fins criminelles. Trois principales formes de menaces ont été identifiées comme pertinentes :

- Le blanchiment de capitaux via l'achat et la vente de titres : l'achat de titres avec des fonds d'origine illicite, suivi de leur revente, peut permettre d'introduire dans le circuit financier des fonds "blanchis", sous apparence légitime.
- L'utilisation des SCI comme instruments de placement opaque : les SCI, par leurs opérations en fonds propres et la nature souvent complexe de leurs structures actionnariales, peuvent être utilisées pour injecter des capitaux à l'origine douteuse dans des entreprises locales, notamment lors de phases de création ou de transmission d'entreprise.
- Les risques transfrontaliers associés aux investisseurs non-résidents : bien que limités dans le contexte algérien, ces risques existent en cas

d'opérations impliquant des personnes ou entités étrangères domiciliées dans des juridictions peu coopératives ou à faible transparence.

## **2.2. Acteurs menaçants potentiels**

Les catégories d'acteurs susceptibles d'exploiter le secteur à des fins de BC/FT sont identifiées selon leur profil et leur mode opératoire :

- Personnes physiques ou morales cherchant à dissimuler l'origine de fonds (trafic de stupéfiants, corruption, fraude fiscale, etc.) ;
- Sociétés écrans ou véhicules juridiques opaques, utilisés comme intermédiaires dans les prises de participation ;
- Personnes politiquement exposées (PEP), présentant un risque accru de corruption ou de conflits d'intérêts, notamment en lien avec les SCI ;
- Groupes terroristes ou leurs facilitateurs financiers, pouvant tenter d'utiliser des opérations apparemment licites pour le financement d'activités illicites, bien que ce risque reste évalué comme très faible à ce stade dans le secteur boursier.

## **2.3. Produits et services les plus exposés**

Sur la base des réponses aux questionnaires et de l'analyse réglementaire, les produits présentant un potentiel de vulnérabilité aux menaces externes incluent :

- Les comptes titres et instruments négociables, pouvant faire l'objet de dépôts et de retraits non justifiés économiquement ;
- Les opérations de capital-investissement (sous forme d'apports en fonds propres), dont la traçabilité des flux peut s'avérer difficile si les obligations de vigilance sont insuffisamment appliquées ;
- Les transferts de propriété de titres non cotés, effectués dans des contextes de transmission ou de restructuration d'entreprise.

## **2.4. Menaces par canal ou mécanisme d'accès**

L'analyse a également pris en compte les canaux de distribution et d'accès au secteur, notamment :

- La faible granularité des informations clients dans certains cas ;
- L'usage éventuel de mandataires ou représentants tiers, parfois difficilement vérifiables.

## **2.5. Évaluation de l'intensité des menaces**

La menace a été évaluée selon plusieurs critères :

- Motivation et capacité des acteurs criminels à utiliser le secteur ;
- Accessibilité du secteur aux acteurs menaçants ;

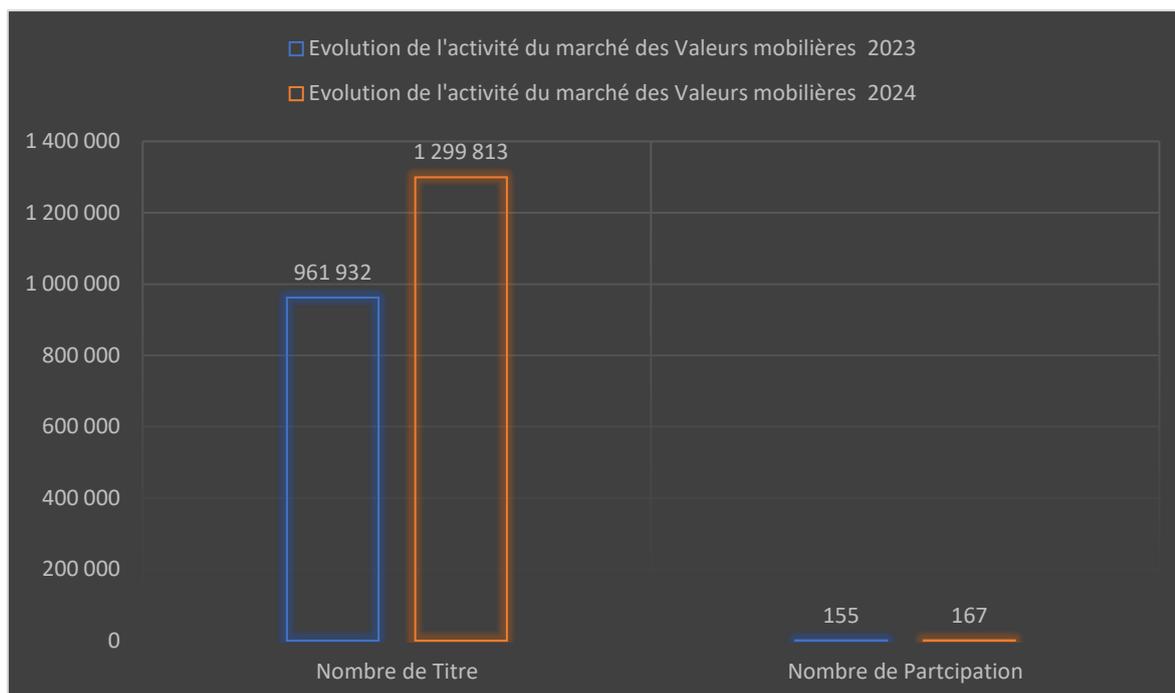
- Historique ou typologie d'abus similaires dans des contextes comparables.

Sur cette base, et en tenant compte de la faible profondeur du marché boursier algérien et du faible volume des transactions, l'intensité globale des menaces pesant sur le secteur a été jugée moyennement faible à faible, mais non négligeable, en particulier pour les IOB/TCC et les SCI, considérés comme les seuls vecteurs de risque crédibles dans le contexte actuel.

**Tableau n° 06 : Evolution de l'activité des assujettis**

| Evolution de l'activité des assujettis |         |           |
|----------------------------------------|---------|-----------|
| Année                                  | 2023    | 2024      |
| Nombre de Titre (activité IOB)         | 961 932 | 1 299 813 |
| Nombre de Participation (activité SCI) | 155     | 167       |

**Graphique N° 5 : Evolution de l'activité des assujettis**



### 3. Evaluation des vulnérabilités inhérentes

L'analyse des vulnérabilités constitue la seconde composante fondamentale de l'évaluation des risques BC/FT, en complément de l'identification des menaces. Selon la définition retenue par le Groupe d'Action Financière (GAFI) et la méthodologie de la Banque mondiale, la vulnérabilité désigne les caractéristiques intrinsèques d'un secteur, d'un produit ou d'un acteur qui peuvent être exploitées par des criminels pour introduire, déplacer ou dissimuler

des fonds illicites. Elle est également liée à la capacité du secteur à détecter et à prévenir ces abus à travers des mécanismes de vigilance, de déclaration et de supervision.

L'évaluation conduite pour le secteur des valeurs mobilières a permis d'identifier les vulnérabilités inhérentes liées à la nature même des activités, produits ou structures.

### **Complexité des produits et services**

Bien que le marché algérien des valeurs mobilières reste peu développé, certaines catégories de produits — notamment les instruments de capital-investissement ou les placements par SCI — présentent un niveau de complexité élevé, en raison de la diversité des modalités de souscription, de sortie et de structuration des opérations. Cette complexité peut être exploitée pour masquer des flux illicites ou dissimuler l'identité réelle des investisseurs.

### **Faible nombre d'acteurs actifs**

Le secteur est caractérisé par un nombre limité d'intervenants actifs : seuls quelques IOB/TCC et SCI mènent des opérations régulières. Ce faible volume d'activité peut engendrer une vigilance moindre, créer des zones aveugles dans la supervision, et favoriser une forme de complaisance dans les contrôles internes, surtout si les opérations sont perçues comme peu risquées par défaut.

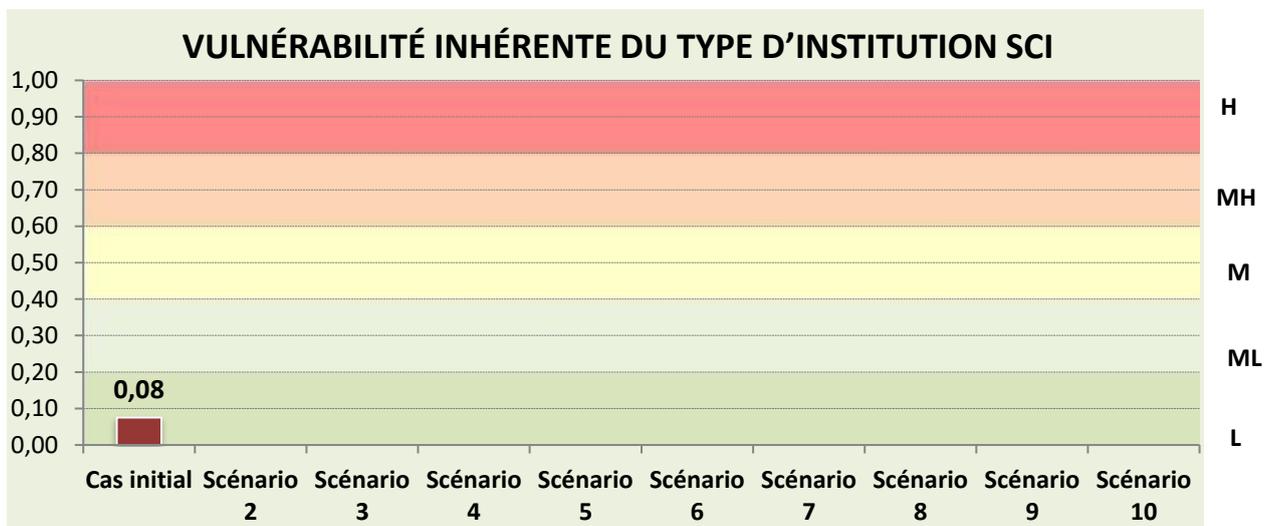
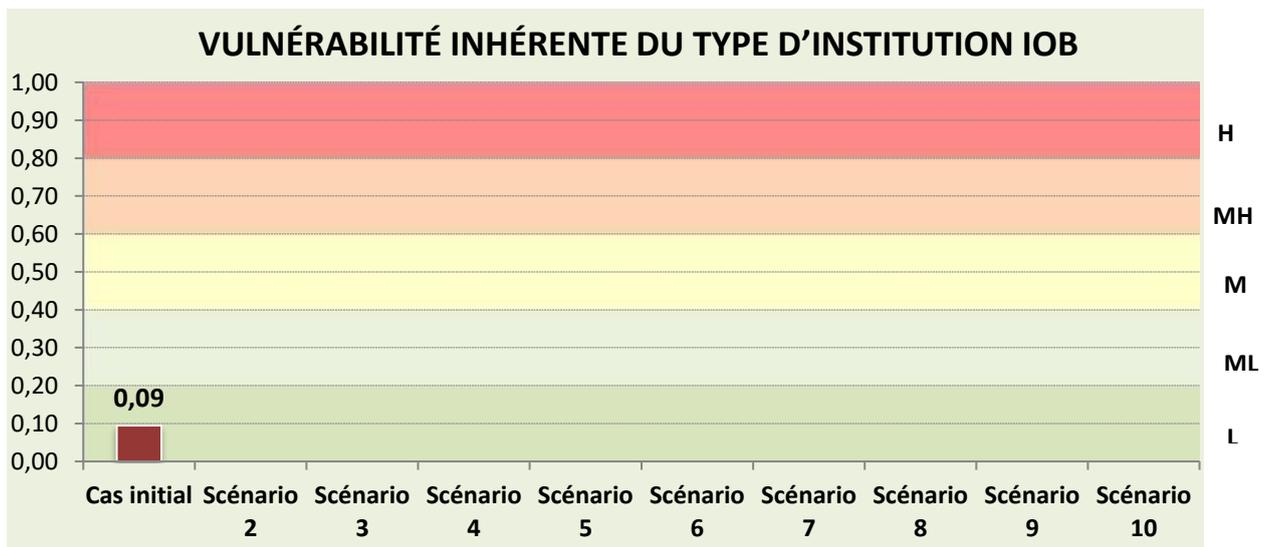
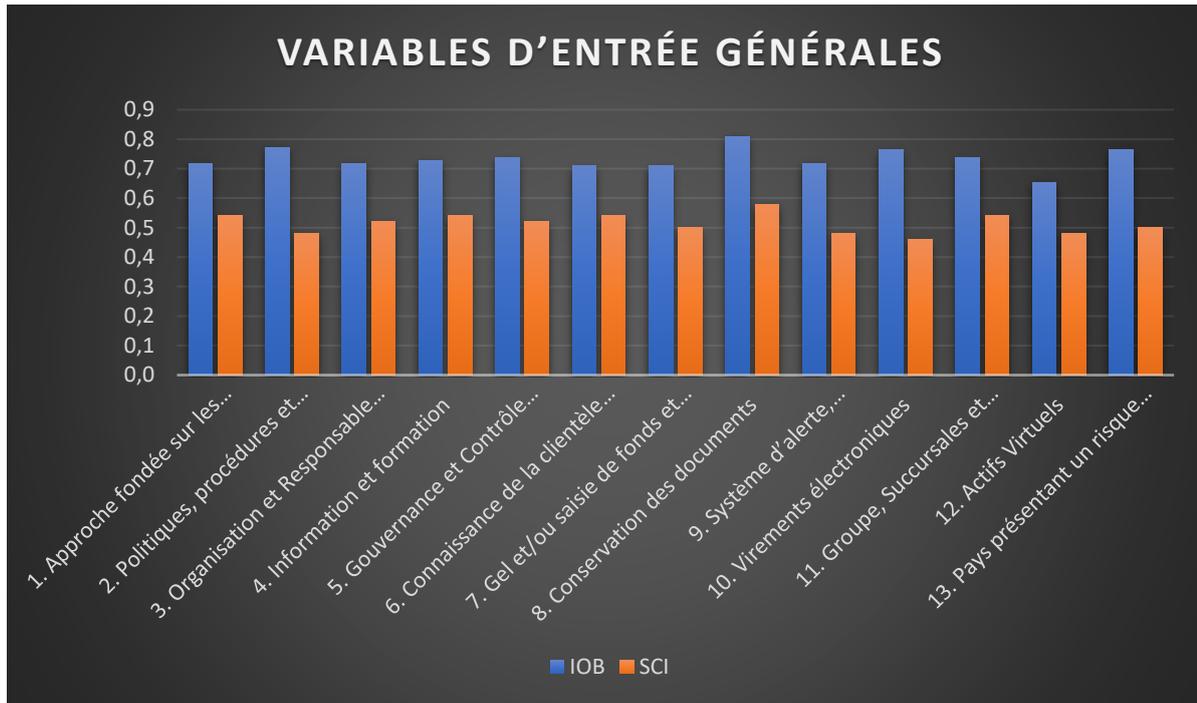
### **Transparence limitée des structures juridiques**

Certaines structures utilisées dans le cadre des activités de capital-investissement ou de gestion d'actifs peuvent présenter un niveau de transparence juridique insuffisant, en particulier lorsqu'elles impliquent des participations croisées, des montages complexes ou des instruments non cotés.

### **Faible volume de transactions mais présence de canaux sensibles**

Le volume global des opérations reste relativement faible, ce qui limite statistiquement l'exposition au risque. Toutefois, certains canaux — tels que les comptes titres, les opérations de capital non cotées, ou les mécanismes de conservation (TCC) — peuvent constituer des points d'entrée.

Graphique N° 6 : Vulnérabilité inhérente des IOB et SCI



## 4. Evaluation des mesures de mitigation

L'analyse des mesures de mitigation vise à évaluer la capacité réelle des assujettis et des autorités de régulation à prévenir, détecter et atténuer les risques de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme (BC/FT). Cette évaluation s'inscrit dans une logique d'approche fondée sur le risque, conformément aux normes internationales du Groupe d'Action Financière (GAFI), notamment les Recommandations 1, 10, 20 et 26, et à la méthodologie développée par la Banque mondiale. Elle permet de mesurer le niveau d'effectivité des dispositifs de lutte contre le BC/FT mis en œuvre dans le secteur des valeurs mobilières, en tenant compte à la fois de l'existence des obligations réglementaires, de leur application opérationnelle et de leur efficacité pratique.

### 4.1. Etat de mise en œuvre des obligations LBC/FT

Les textes juridiques encadrant la lutte contre le BC/FT sont globalement en place en Algérie, notamment à travers la loi n°05-01 relative à la prévention et à la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, complétée et modifiée, par le règlement de la COSOB n°24-01 et les instructions COSOB n°24-07, n°24-09 et n°25-01, ainsi que les lignes directrices n°25-01, n°25-02, n°25-03 et n°25-04, imposant aux assujettis un ensemble d'obligations (identification, vigilance, déclaration, conservation des documents, formation, etc.). Toutefois, les résultats des questionnaires sectoriels et des observations de terrain révèlent une application jugée incomplète par les entités actives du secteur, en particulier les IOB/TCC et les SCI.

### 4.2. Vigilance à l'égard de la clientèle (KYC)

L'obligation de connaissance du client (KYC) constitue un pilier fondamental de tout dispositif de LBC/FT. Elle implique l'identification, la vérification de l'identité, l'évaluation du profil de risque et la mise à jour régulière des données client.

Dans le secteur des valeurs mobilières algérien :

- La majorité des IOB procèdent à l'identification des clients une deuxième fois au moment de l'ouverture des comptes titres, la première identification se fait au moment de l'ouverture du compte courant (la plupart des IOB sont des banques), ce qui traduit un niveau satisfaisant de rigueur et de traçabilité des procédures KYC
- L'identification du bénéficiaire effectif se fait dans une première étape suite aux déclarations des clients, puis en deuxième étape on les rapprochant aux données du Centre Nationale du registre de Commerce organisme responsable de la tenue du registre nationale du bénéficiaire effectif.
- Les mises à jour des dossiers clients sont effectués de manière périodique, et les indicateurs de risque (ex. statut PEP, domiciliation offshore,

opérations inhabituelles) sont exploités dans la gestion active de la relation client.

#### **4.3. Déclaration de soupçon (DS)**

L'obligation de déclaration de soupçon (DS) à la Cellule de traitement du renseignement financier (CTRF) constitue une exigence centrale du dispositif national de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT). En vertu des textes en vigueur, les assujettis du secteur des valeurs mobilières — notamment les intermédiaires en opérations de bourse (IOB) et les sociétés de capital investissement (SCI) — sont tenues de signaler à la CTRF toute opération ou tentative d'opération présentant des caractéristiques inhabituelles ou suspectes.

Toutefois, aucune DS n'a été rapportée par ces assujettis au cours des cinq dernières années, ce qui soulève des interrogations quant à l'effectivité de la mise en œuvre de cette obligation. Plusieurs facteurs objectifs permettent d'expliquer cette situation :

- Canal bancaire comme filtre primaire de vigilance : les opérations de souscription, d'achat ou de vente de titres passent nécessairement par des transactions bancaires formelles, soumises à un dispositif de vigilance renforcé au niveau du secteur bancaire. Dans ce cadre, les institutions financières jouent un rôle de première ligne dans la détection des flux suspects, réduisant de fait la probabilité que des anomalies soient identifiées au niveau des acteurs du marché des valeurs mobilières.
- Faible niveau d'activité et de volume des transactions : le volume global des opérations sur le marché boursier reste limité, avec une capitalisation boursière faible et un nombre restreint de titres cotés et de transactions. Cette faible activité contribue à une exposition réduite aux typologies complexes de blanchiment, ce qui peut expliquer en partie l'absence de cas concrets à signaler.

#### **4.4. Activités de supervision et approche fondée sur le risque appliqué par la COSOB**

La COSOB, en tant qu'autorité de supervision sectorielle, joue un rôle central dans la mise en œuvre de l'approche fondée sur le risque. Ses missions comprennent :

- L'agrément et le contrôle des assujettis,
- La supervision du respect des obligations LBC/FT,
- L'accompagnement technique des acteurs,
- Et la coopération avec les autres autorités compétentes (CTRF, Banque d'Algérie, etc.).

Ces dernières années, la COSOB a initié des efforts pour intégrer la notion de

profil de risque dans ses activités de supervision, notamment à travers :

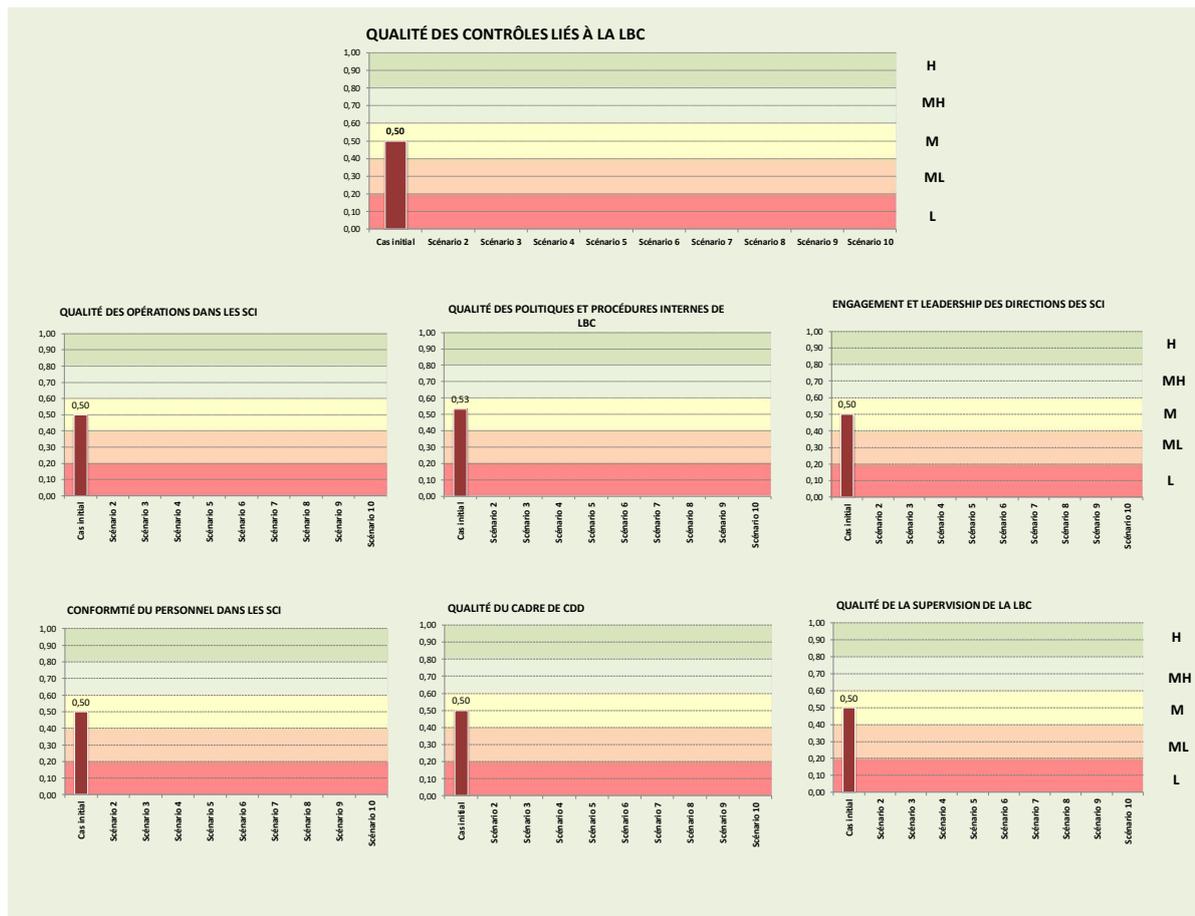
- La catégorisation des IOB et SCI selon leur exposition aux risques,
- La participation active aux groupes de travail interministériels sur la LBC/FT,
- L'élaboration de canevas statistiques et de questionnaires thématiques.

Le développement d'une supervision fondée sur le risque plus dynamique, associée à des actions coercitives graduées et à une meilleure coordination interinstitutionnelle, constitue une priorité stratégique.

**Graphique N° 7 : Evaluation des mesures de mitigation des IOB**



## Graphique N° 8 : Evaluation des mesures de mitigation des SCI



### 5. Niveau de risque sectoriel

L'évaluation du niveau de risque sectoriel constitue l'aboutissement du processus d'analyse des risques de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme (BC/FT), en s'appuyant sur une approche intégrée croisant l'analyse des menaces et celle des vulnérabilités. Cette approche est conforme à la méthodologie internationale établie par le Groupe de la Banque mondiale et au cadre normatif du Groupe d'action financière (GAFI), notamment dans le cadre de la mise en œuvre de la Recommandation 1.

L'objectif est de déterminer, pour chaque segment d'activité du secteur des valeurs mobilières, le niveau de risque inhérent, afin de guider la définition des priorités de supervision, d'allocation des ressources et de renforcement des dispositifs de LBC/FT.

#### 5.1. Croisement Menaces × Vulnérabilités

La matrice de croisement des menaces et des vulnérabilités permet une évaluation combinée :

- Des menaces identifiées ;
- Et des vulnérabilités observées.

L'intensité du risque est évaluée selon un axe vertical des menaces et un axe

horizontal des vulnérabilités, chacun décliné sur une échelle graduée (faible, modérée, élevée). Le niveau de risque final pour chaque segment est positionné dans la matrice à partir de ce croisement.

## 5.2. Niveau global de risque du secteur

Sur la base de la consolidation des évaluations par segment, le niveau de risque sectoriel global du marché algérien des valeurs mobilières peut être qualifié de moyennement faible, avec des disparités selon les sous-segments d'activité.

Cette qualification prend en compte :

- Le faible volume des transactions sur le marché,
- L'inactivité de certains segments (OPCVM, CIP),
- Mais aussi les lacunes structurelles dans la mise en œuvre des obligations LBC/FT pour les segments actifs (IOB/TCC et SCI).

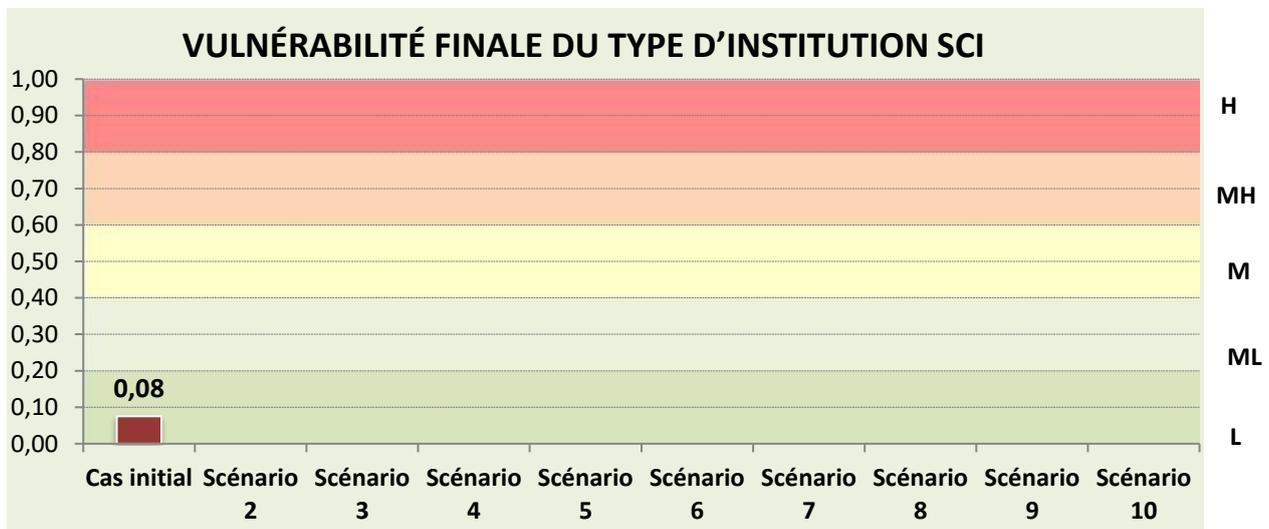
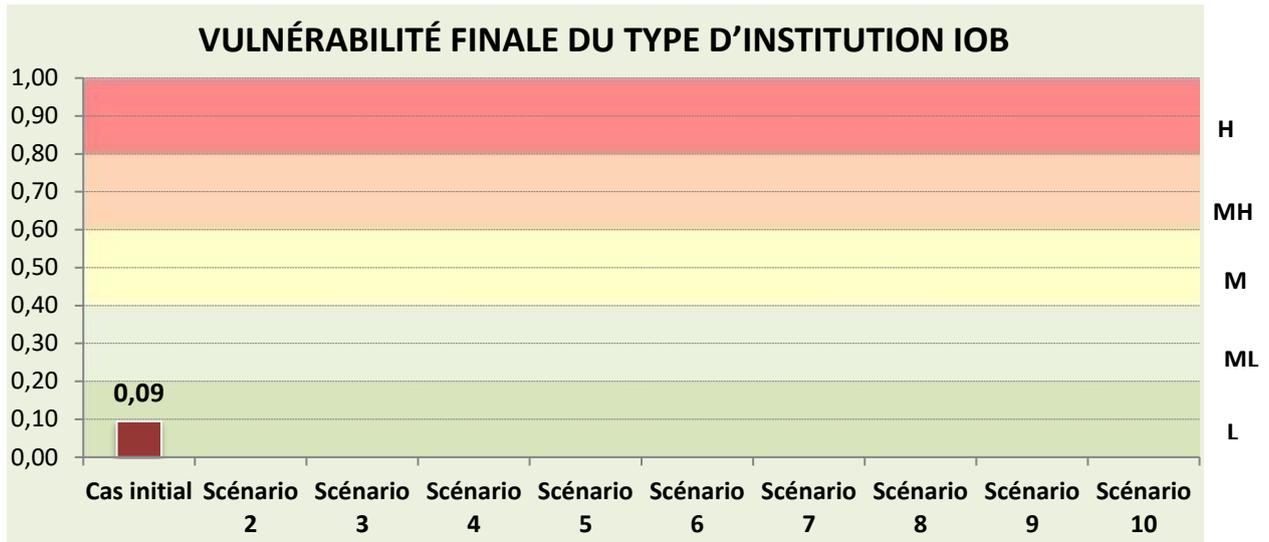
## 5.3. Visualisation graphique du niveau de risque

Une matrice synthétique de notation des risques est proposée ci-dessous pour illustrer de manière visuelle le positionnement des différents segments :

**Tableau n° 07 : Visualisation graphique du niveau de risque**

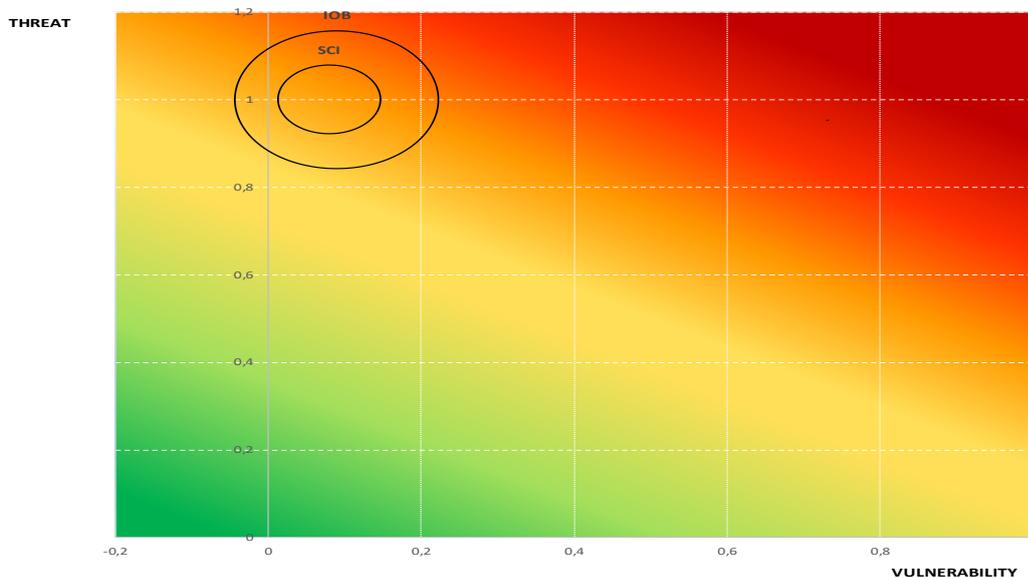
| Segment d'activité                                                     | Menace      | Vulnérabilité | Niveau de risque          |
|------------------------------------------------------------------------|-------------|---------------|---------------------------|
| <b>Intermédiaires (IOB/TCC)</b>                                        | Faible      | Faible        | <b>Moyennement faible</b> |
| <b>Sociétés de Capital Investissement (SCI)</b>                        | Faible      | Faible        | <b>Moyennement faible</b> |
| <b>Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM)</b> | Très faible | Très faible   | <b>Faible</b>             |
| <b>Conseiller en Investissement participatif (CIP)</b>                 | Très faible | Très faible   | <b>Faible</b>             |
| <b>SGBV / Dépositaire central</b>                                      | Très faible | Très faible   | <b>Faible</b>             |

**Graphique N° 9 : Vulnérabilité finale des IOB et SCI**



**Graphique N° 10 : Résultat croisement Menace x Vulnérabilité pour les IOB et SCI**

**MASTER TEMPLATE FOR ML RISK OF ALL SECTORS**



Ce diagnostic permet de hiérarchiser les efforts de supervision et de mitigation, en concentrant les ressources sur les entités actives exposées à un risque structurellement plus important, tout en maintenant un niveau de vigilance adapté aux segments dormants ou émergents.

## 6. Conclusions

L'évaluation sectorielle des risques de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme (BC/FT) dans le secteur des valeurs mobilières en Algérie constitue un exercice analytique stratégique, mené en conformité avec les normes internationales du GAFI, notamment sa Recommandation 1, et selon la méthodologie d'évaluation de la Banque mondiale fondée sur le croisement des menaces et des vulnérabilités.

### 6.1. Résumé des résultats

Les travaux d'analyse, menés sur la base d'une démarche rigoureuse et participative, ont permis de tirer les constats suivants :

- Le niveau global de risque BC/FT associé au secteur des valeurs mobilières est classé moyennement faible, avec des disparités selon les segments :
  - Moyennement faible pour les Intermédiaires en Opérations de Bourse (IOB) et les Teneurs de Comptes Conservateurs (TCC),
  - Moyennement faible pour les Sociétés de Capital Investissement (SCI),
  - Faible pour les OPCVM, les CIP et très faible les infrastructures de marché (SGBV et Dépositaire Central).
- Les menaces criminelles externes demeurent limitées en raison de la faible attractivité actuelle du secteur, caractérisé par un volume réduit de transactions, une faible capitalisation boursière et une faible ouverture internationale.
- Les vulnérabilités identifiées relèvent principalement de facteurs structurels :
- Aucun cas de déclaration de soupçon (DS) n'a été recensé sur les cinq dernières années, ce qui reflète à la fois une sous-détection et la nature indirecte de l'accès des clients au marché (via des canaux bancaires déjà supervisés).

### 6.2. Points de vigilance et éléments à surveiller

Malgré un niveau de risque sectoriel globalement modéré, plusieurs zones de vigilance méritent une attention continue de la part de l'autorité de supervision (COSOB) et des institutions concernées :

- Le développement futur des SCI pourrait engendrer de nouvelles typologies de risque liées aux apports en fonds propres, au montage de structures complexes, et au caractère non coté des entreprises financées.

- La dynamisation du marché des OPCVM ou l'arrivée de nouveaux produits financiers pourrait accroître l'exposition du secteur aux risques BC/FT.
- Le manque d'interconnexion institutionnelle (entre COSOB, CTRF, Banque d'Algérie et autres régulateurs) peut freiner l'efficacité de la détection et du partage d'informations financières à des fins de lutte contre la criminalité financière.

### **6.3. Importance stratégique du secteur (malgré un faible volume)**

Bien que le secteur des valeurs mobilières en Algérie représente une part marginale du système financier national en termes de capitalisation, de nombre d'opérateurs et de volume de transactions, sa portée stratégique ne doit pas être sous-estimée pour plusieurs raisons fondamentales :

- Il constitue un levier essentiel de mobilisation de l'épargne nationale à long terme, et de financement alternatif aux circuits bancaires traditionnels.
- Son développement futur, notamment à travers l'expansion du capital-investissement, l'introduction d'instruments financiers nouveaux et l'ouverture progressive aux investisseurs étrangers, accroîtra mécaniquement son exposition aux risques BC/FT.
- En tant que secteur à fort potentiel de croissance et de sophistication, il est essentiel d'anticiper les risques par une réglementation adaptée, une supervision proactive et une coordination efficace entre toutes les parties prenantes.

En conclusion, cette évaluation constitue une étape clé dans l'approfondissement de la connaissance des risques BC/FT sectoriels, et servira de référence pour l'élaboration de la stratégie nationale LBC/FT, tout en renforçant la résilience du marché des valeurs mobilières algérien face aux menaces financières illicites.

## **7. Recommandations**

À l'issue de l'évaluation des menaces, des vulnérabilités et des niveaux de risque inhérent au secteur des valeurs mobilières en Algérie, plusieurs recommandations stratégiques s'imposent en vue de renforcer la résilience du secteur face aux risques de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme (BC/FT). Ces recommandations visent à consolider les dispositifs existants, à combler les lacunes identifiées, et à préparer le secteur à une phase de développement futur dans un cadre prudentiel renforcé.

### **7.1. Renforcement du cadre réglementaire**

Il est nécessaire de procéder à une mise à jour et un enrichissement du cadre juridique et réglementaire applicable au secteur des valeurs mobilières, afin de mieux intégrer les exigences internationales en matière de LBC/FT en

formalisant les règles d'organisation interne relatives aux fonctions de conformité, d'audit interne et de formation LBC/FT pour tous les assujettis.

## **7.2. Capacitation des assujettis**

Le renforcement des capacités techniques et organisationnelles des assujettis constitue un levier fondamental pour améliorer leur conformité et leur aptitude à détecter les risques :

- Renforcer les programmes de formation spécialisés sur les typologies de BC/FT spécifiques au secteur des valeurs mobilières.
- Encourager les assujettis à mettre en place des systèmes d'information dédiés à la surveillance des transactions, même en mode allégé ou proportionné à leur niveau d'activité.
- Promouvoir une culture de conformité durable, en valorisant le rôle des fonctions de contrôle interne et de reporting.

## **7.3. Renforcement de la supervision et des mécanismes de coordination**

La consolidation du rôle de la COSOB en tant qu'autorité de régulation et de supervision est essentielle pour garantir une surveillance efficace et proportionnée au risque :

- Adopter une approche de supervision fondée sur le risque, en priorisant les segments et entités à risque.
- Mettre en place un calendrier de contrôles périodiques avec des modules spécifiques LBC/FT.
- Instaurer un dispositif de coopération formalisé entre la COSOB, la CTRF, la Banque d'Algérie et les autres autorités compétentes, notamment à travers des mécanismes d'échange d'informations et d'alertes croisées.
- Renforcer la capacité institutionnelle de la COSOB, notamment en ressources humaines spécialisées en LBC/FT.

## **7.4. Amélioration du système de collecte de données**

La qualité de l'évaluation des risques repose sur la fiabilité et la régularité des données collectées. À ce titre, il convient :

- D'instituer des obligations déclaratives régulières pour les assujettis, couvrant les volets quantitatifs (volumes, flux, typologies) et qualitatifs (dispositifs internes, formations, alertes).
- Développer des canevas normalisés de reporting, harmonisés avec les exigences de la CTRF et alignés sur les standards internationaux.
- Mettre en place une base de données centralisée sécurisée au sein de la COSOB, permettant l'agrégation, l'analyse et le suivi dynamique des données sectorielles.

## 7.5. Priorisation des risques pour les cycles de supervision à venir

Enfin, les résultats de cette évaluation doivent servir à orienter les priorités stratégiques de supervision et de réforme :

- Cibler les SCI et les IOB/TCC comme les segments à surveiller de manière prioritaire, en raison de leur exposition relative à des typologies de risque potentiellement plus complexes.
- Maintenir une vigilance proportionnée sur les autres assujettis du marché (OPCVM, CIP) malgré leur non activité actuel et les structure du marché (SGBV, Dépositaire central), malgré leur rôle purement opérationnel.
- Adapter la fréquence et l'intensité des contrôles à la classification de risque de chaque entité.
- Intégrer les résultats de cette évaluation dans la stratégie nationale de LBC/FT, notamment pour l'élaboration du prochain cycle d'évaluation nationale des risques (ENR).

Ces recommandations s'inscrivent dans une logique de prévention proactive, visant à anticiper l'évolution du marché et à doter le secteur des valeurs mobilières d'un environnement réglementaire, institutionnel et opérationnel résilient, conforme et efficient

# CHAPITRE IV : FINANCEMENT DU TERRORISME ET DE LA PROLIFERATION DES ARMES DE DESTRUCTION MASSIVE

## « FT-FP »

### 1. Introduction

La lutte contre le financement du terrorisme constitue un axe stratégique essentiel du dispositif global de sécurité financière, à la fois au niveau national et international. Dans le contexte algérien, l'alignement sur les standards du Groupe d'Action Financière (GAFI) implique l'opérationnalisation effective d'une approche fondée sur les risques, qui repose sur la compréhension fine, l'évaluation systématique et la gestion proportionnée des risques propres à chaque secteur économique.

Dans cette optique, l'évaluation nationale des risques menée en 2024, à l'aide de l'outil méthodologique développé par la Banque Mondiale, a permis de classer les secteurs d'activité en trois catégories distinctes en fonction de leur niveau de vulnérabilité au risque de financement du terrorisme, à savoir :

|                                                 |                                                                                                                                                                                                                                       |
|-------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Les secteurs à risque moyen</b>              | <i>Les banques et les établissements financiers</i>                                                                                                                                                                                   |
| <b>Les secteurs à risque moyennement faible</b> | <i>Algérie poste, les notaires, les agents immobiliers, les marchands de métaux précieux et de pierres précieuses, les commissionnaires en douane, les concessionnaires automobiles, les experts comptables et les OBNL.</i>          |
| <b>Les secteurs à risque faible</b>             | <i>Les assurances, les commissaires aux comptes, les comptables agréés, les avocats, les marchands d'antiquités et d'œuvres d'art, les huissiers de justice, les valeurs mobilières, les paris et jeux et les mutuelles sociales.</i> |

Le secteur des valeurs mobilières a été évalué dans cette classification avec un score global de risque de 0,14 sur une échelle de 1, le positionnant ainsi dans la catégorie des secteurs à faible risque (F). Ce niveau de notation témoigne d'une exposition limitée du secteur aux typologies connues de financement du terrorisme, tout en soulignant l'importance d'un maintien vigilant des dispositifs de prévention et de contrôle.

L'objectif du présent rapport est de fournir une analyse sectorielle rigoureuse du risque FT applicable aux valeurs mobilières. À cet effet, il s'appuie sur une approche méthodologique intégrée, combinant des données quantitatives (notamment des scores normalisés) et des indicateurs qualitatifs issus de l'observation réglementaire, afin d'élaborer une cartographie précise des facteurs de menace, des vulnérabilités structurelles et de la capacité effective de réponse des mécanismes de contrôle en place.

Cette démarche s'inscrit pleinement dans la logique d'une supervision fondée sur les risques et vise à orienter les efforts de régulation, de supervision et de formation, en cohérence avec les exigences internationales en matière de lutte contre le financement du terrorisme.

## 2. Méthodologie d'évaluation sectorielle

L'approche méthodologique retenue pour cette évaluation repose sur une modélisation analytique tripartite, conforme aux standards internationaux en matière de gestion des risques de financement du terrorisme (FT). Cette modélisation permet d'appréhender de manière systématique les différentes dimensions du risque sectoriel à travers trois composantes interdépendantes :

- Les facteurs de menace (threat factors), qui évaluent le degré d'exposition du secteur à des risques d'infiltration ou d'abus par des individus ou entités liés au terrorisme, que ce soit de manière directe ou indirecte.
- Les vulnérabilités inhérentes (inherent vulnerabilities), qui renvoient aux caractéristiques intrinsèques du secteur (structure du marché, profil de clientèle, nature des produits, etc.) susceptibles de créer, de manière involontaire, des conditions favorables à l'utilisation abusive du secteur à des fins de financement du terrorisme.
- Les dispositifs de contrôle CFT (CFT control factors), qui mesurent l'efficacité des mécanismes de prévention, de détection et de réaction aux risques identifiés, notamment au regard du cadre réglementaire, de la supervision, des capacités institutionnelles et de la culture de conformité.

Dans une logique de quantification rigoureuse, chaque facteur a été converti en un score standardisé sur une échelle de 0 à 1, permettant ainsi une agrégation comparée et la modélisation du risque inhérent, du risque résiduel ainsi que l'identification des leviers potentiels d'atténuation.

Par ailleurs, des indicateurs intermédiaires, tels que le niveau d'engagement du management ou la conformité opérationnelle du personnel, ont été intégrés dans le modèle. Ces éléments visent à apprécier la dimension qualitative de la gouvernance sectorielle et à compléter l'analyse strictement technique du dispositif de lutte contre le financement du terrorisme.

## 3. Évaluation des facteurs de menace

L'analyse des facteurs de menace vise à mesurer le niveau d'exposition du secteur à des tentatives potentielles d'abus à des fins de financement du terrorisme. Cette exposition peut prendre des formes directes, telles que l'acheminement ou le placement de fonds illicites à travers les instruments du marché des valeurs mobilières, ou des formes indirectes, impliquant par exemple l'utilisation du secteur comme structure de dissimulation, la création de véhicules d'investissement de façade, ou encore l'exploitation de lacunes réglementaires (notamment en matière de surveillance ou de transparence bénéficiaire).

### Résultats chiffrés :

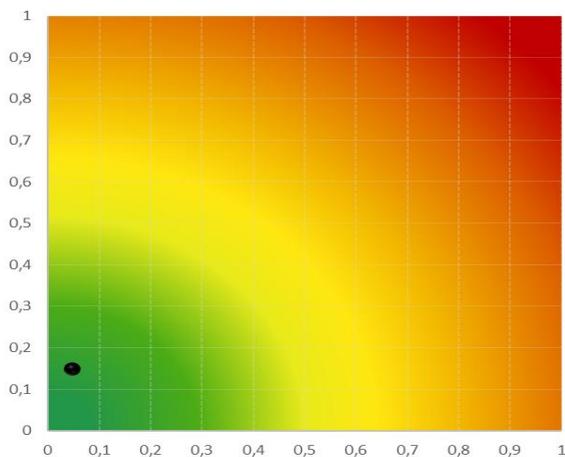
Le score global attribué aux facteurs de menace dans le secteur des valeurs mobilières est de 0,14 sur une échelle de 1, ce qui le positionne dans la catégorie des secteurs à faible menace.

| THREAT FACTORS                                                                     |              | ASSESSMENT RATING |             |
|------------------------------------------------------------------------------------|--------------|-------------------|-------------|
| Existence of Typologies/Cases in the Jurisdiction (related to abuse of the sector) | Do not exist |                   | 0,1         |
| Existence of Typologies/Cases Globally (related to abuse of the sector)            | Rare         |                   | 0,3         |
| Geographic Factors (specific to the sector)                                        | Do not exist |                   | 0,1         |
| Demographic factors (specific to the sector)                                       | Do not exist |                   | 0,1         |
| Other Threat Factors (specific to the sector)                                      | Do not exist |                   | 0           |
| <b>National Threat Level (the sector is exposed to)</b>                            |              | <b>0,14</b>       | <b>0,14</b> |

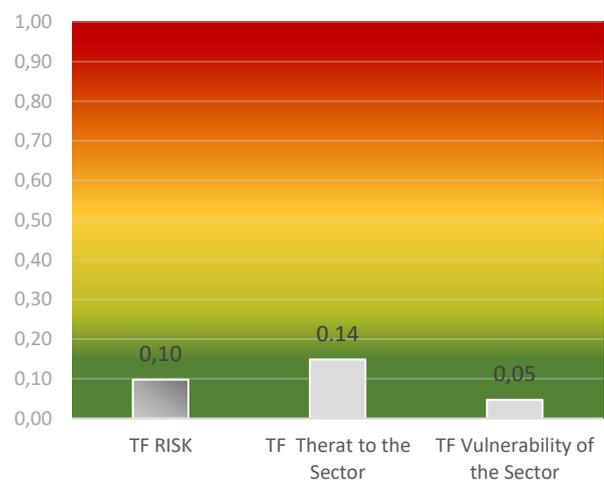
  

| Inputs From The National TF Threat Assessment* (Manual Entry) |  | Threat Scores |  |
|---------------------------------------------------------------|--|---------------|--|
| Internal TF Threat at National Level                          |  | 0,14          |  |
| Outgoing TF Threat at National Level                          |  | 0,5           |  |
| Incoming TF Threat at National Level                          |  | 0,5           |  |
| Transit TF Threat at National Level                           |  | 0,5           |  |

TF RISK PLOT



TF RISK TO SECTOR & Its Components



### Interprétation approfondie :

La valeur relativement faible du score (0,14) confirme que le secteur n'a pas, à ce jour, été historiquement impliqué dans des affaires avérées de financement du terrorisme. Cette situation suggère une faible attractivité du secteur pour les réseaux terroristes dans le contexte national actuel, en raison notamment du faible volume des flux transfrontaliers, de la nature des produits offerts, et du profil des investisseurs.

Cependant, cette lecture sectorielle isolée doit être nuancée par la cartographie nationale du risque FT, laquelle révèle un niveau élevé de menace généralisée :

les scores enregistrés pour les menaces entrantes, sortantes et de transit sont tous de 0,50, ce qui reflète une pression structurelle sur l'ensemble du système financier national. Dès lors, même un secteur faiblement exposé, comme celui des valeurs mobilières, demeure vulnérable à des risques exogènes liés à l'environnement global.

Par ailleurs, la présence documentée de typologies d'abus du secteur des valeurs mobilières à l'échelle internationale (score de 0,30), en particulier dans des juridictions à faible gouvernance ou à cadre réglementaire permissif, constitue un signal d'alerte prospectif. En l'absence de mécanismes de vigilance adaptés, il existe un risque latent de transposition de ces schémas au niveau national, notamment à travers des pratiques de « forum shopping » ou d'intégration transfrontalière des flux.

#### 4. Analyse des vulnérabilités structurelles

L'analyse des vulnérabilités inhérentes vise à identifier les caractéristiques structurelles du secteur susceptibles de le rendre perméable, de manière involontaire, à des abus liés au financement du terrorisme (FT). Ces vulnérabilités ne découlent pas nécessairement de défaillances en matière de conformité, mais plutôt de la nature même des produits, des acteurs ou des modalités opérationnelles propres au secteur.

#### Résultats chiffrés :

Les scores attribués aux différentes composantes de vulnérabilité placent le secteur des valeurs mobilières dans une catégorie à faible vulnérabilité globale, avec une note consolidée de 0,05 sur une échelle de 1. Toutefois, certains sous-indicateurs affichent des niveaux plus élevés, méritant une attention particulière.

| INHERENT VULNERABILITY FACTORS                                               | ASSESSMENT RATING |      |
|------------------------------------------------------------------------------|-------------------|------|
| Overall size/turnover of the sector                                          | Low               | 0,1  |
| Outward International Transactions/Operations                                | Do not exist      | 0    |
| Outward International Transactions to/Operations in High Risk Jurisdictions  | Do not exist      | 0    |
| Inward International Transactions/Operations                                 | Do not exist      | 0    |
| Inward International Transactions from/Operations by High Risk Jurisdictions | Do not exist      | 0    |
| Client Base Profile                                                          | Low Risk          | 0,1  |
| Level of Cash Activity                                                       | Low               | 0,1  |
| Use of Agents, Vendors, other Intermediaries                                 | Medium Low        | 0,25 |
| Suitability/utility for TF                                                   | Does Not Exist    | 0    |
| Other Inherent Vulnerability Factors                                         | Does Not Exist    | 0    |

### **Analyse structurée :**

Le secteur des valeurs mobilières est essentiellement tourné vers le marché domestique, ce qui implique une quasi-absence d'opérations transfrontalières, notamment avec des juridictions à haut risque. Ce positionnement réduit significativement les vecteurs de transfert illicite de fonds à des fins terroristes par voie internationale. Par ailleurs, le recours aux paiements en espèces demeure marginal, ce qui diminue la probabilité d'injection anonyme de capitaux d'origine douteuse.

Néanmoins, l'un des points de vulnérabilité les plus notables réside dans la mobilisation d'intermédiaires financiers, tels que les IOB, SCI et CIP. Ces acteurs, bien qu'indispensables au fonctionnement du marché, peuvent, en l'absence de dispositifs de vigilance efficaces et d'une supervision rigoureuse, constituer des points d'entrée pour des opérations de dissimulation, de fractionnement ou de structuration complexe de flux financiers à des fins de FT.

Le score de 0,25 attribué à l'usage d'intermédiaires reflète précisément ce risque latent. Il souligne la nécessité de renforcer la formation, la sensibilisation et le contrôle ciblé de ces entités, en particulier dans un contexte où la connaissance du client (KYC) et la traçabilité des transactions représentent des éléments clés de résilience.

### **5. Évaluation de la qualité des dispositifs de contrôle (CFT)**

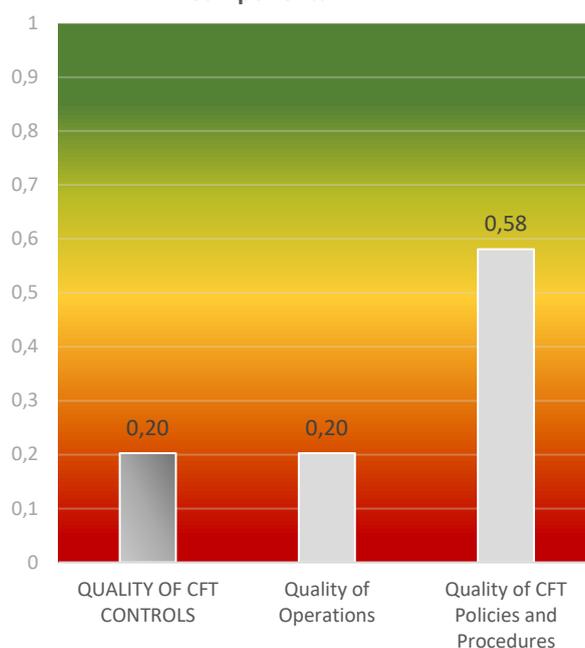
L'évaluation des dispositifs de contrôle relatifs à la lutte contre le financement du terrorisme s'appuie sur une double grille d'analyse : d'une part, la présence formelle d'un cadre juridique et institutionnel conforme aux normes internationales, et d'autre part, l'effectivité des mécanismes opérationnels mis en œuvre pour assurer la prévention, la détection et la répression des risques identifiés.

### **Résultats synthétiques :**

Les scores attribués aux différentes dimensions du contrôle révèlent une forte disparité entre l'existence réglementaire des dispositifs (score élevé) et leur application concrète sur le terrain (scores très faibles voire nuls pour certaines fonctions critiques).

| CFT CONTROL FACTORS                                           | ASSESSMENT RATING        |     |
|---------------------------------------------------------------|--------------------------|-----|
| Comprehensiveness of CFT Legal /Regulatory Framework          | (0,9) Close to Excellent | 0,9 |
| Effectiveness of Supervision/Oversight Activities             | (0,6) Medium High        | 0,6 |
| Availability and Enforcement of Administrative Sanctions      | (0,4) Medium Low         | 0,4 |
| Availability and Enforcement of Criminal Sanctions            | (0,5) Medium             | 0,5 |
| Availability and Effectiveness of Entry Controls              | (0,5) Medium             | 0,5 |
| Integrity of Staff in the Sector                              | (0,5) Medium             | 0,5 |
| CFT Knowledge and Awareness of Staff in the Sector            | (0,3) Low                | 0,3 |
| Effectiveness of Compliance Function (Organization)           | (0,4) Medium Low         | 0,4 |
| Effectiveness of TFS implementation                           | (0,0) Does Not Exist     | 0   |
| Effectiveness of Suspicious Activity Monitoring and Reporting | (0,0) Does Not Exist     | 0   |
| Availability and Access to Beneficial Ownership information   | (0,3) Low                | 0,3 |
| Availability of Reliable Identification Infrastructure        | (0,0) Does Not Exist     | 0   |
| Availability of Independent Information Sources               | (0,0) Does Not Exist     | 0   |

Quality of CFT Controls & Its Main Components

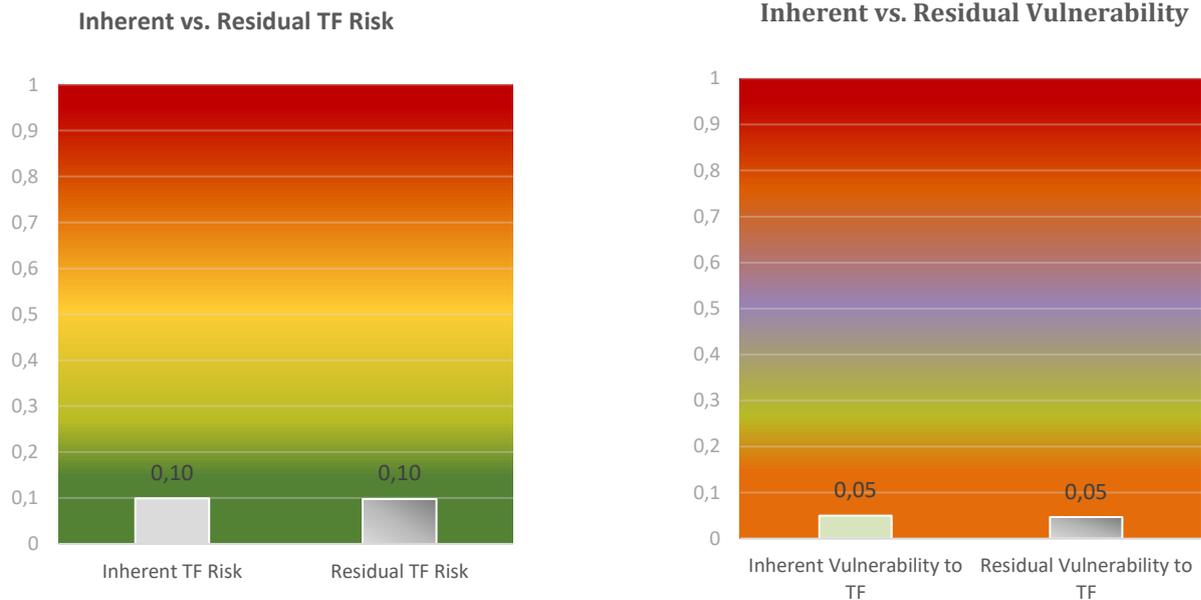


| CFT CONTROL FACTORS                                           | Priority Score 0 to 5 |
|---------------------------------------------------------------|-----------------------|
| Comprehensiveness of CFT Legal /Regulatory Framework          | 0                     |
| Effectiveness of Supervision/Oversight Activities             | 0                     |
| Availability and Enforcement of Administrative Sanctions      | 0                     |
| Availability and Enforcement of Criminal Sanctions            | 0                     |
| Availability and Effectiveness of Entry Controls              | 0                     |
| Integrity of the Staff in the Sector                          | 0                     |
| CFT Knowledge and Awareness of the Staff in the Sector        | 0                     |
| Effectiveness of Compliance Function (Organization)           | 0                     |
| Effectiveness of TFS implementation                           | 1                     |
| Effectiveness of Suspicious Activity Monitoring and Reporting | 4                     |
| Availability and Access to Beneficial Ownership information   | 0                     |
| Availability of Reliable Identification Infrastructure        | 1                     |
| Availability of Independent Information Sources               | 0                     |

### Analyse approfondie :

Le cadre réglementaire applicable au secteur des valeurs mobilières obtient un score de 0,90, traduisant une conformité quasi intégrale aux standards du Groupe d'Action Financière (GAFI). Ce score témoigne d'une volonté institutionnelle affirmée d'ériger un socle juridique structuré pour encadrer les risques de financement du terrorisme dans ce secteur.

## 6. Résultats consolidés et cartographie du risque



L'analyse croisée des résultats quantitatifs issus de l'évaluation des facteurs de menace, des vulnérabilités inhérentes et de l'efficacité des dispositifs de contrôle permet de classer le secteur des valeurs mobilières dans la catégorie des secteurs à faible risque résiduel en matière de financement du terrorisme.

Cependant, il convient de souligner que ce niveau de risque faible résulte principalement de la faiblesse intrinsèque des expositions sectorielles, plutôt que d'une maîtrise avérée et consolidée des risques à travers des dispositifs robustes de prévention et de détection. Cette distinction est déterminante, dans la mesure où elle met en évidence une fragilité structurelle potentielle : en l'absence d'une consolidation effective des mécanismes de vigilance et de conformité, le secteur pourrait devenir vulnérable à des évolutions contextuelles, telles que la mutation des typologies de FT ou l'ouverture accrue à des flux internationaux.

## 7. Indicateurs de gouvernance et facteurs humains

Les indicateurs liés à la gouvernance et aux ressources humaines reflètent un niveau d'engagement institutionnel en cours de structuration au sein des entités assujetties du secteur des valeurs mobilières. Bien que des progrès soient observés, notamment en matière d'adhésion aux principes généraux de conformité, la culture de la conformité demeure à un stade embryonnaire, et ne semble pas encore pleinement intégrée aux pratiques de gestion ni aux processus décisionnels des acteurs du secteur.

Cette situation met en évidence la nécessité d'un renforcement stratégique des leviers de gouvernance, à travers la mise en place de programmes de sensibilisation systématique, de formations continues ciblées, ainsi que par une implication plus active des organes de direction dans la gestion des risques liés

au financement du terrorisme. La consolidation d'une culture organisationnelle axée sur la conformité constitue, à ce titre, un vecteur déterminant de résilience institutionnelle à long terme.

|                           |                               |
|---------------------------|-------------------------------|
| <b>VALEURS MOBILIERES</b> | Please type the sector's name |
|---------------------------|-------------------------------|

#### OUTPUT SUMMARY TABLE

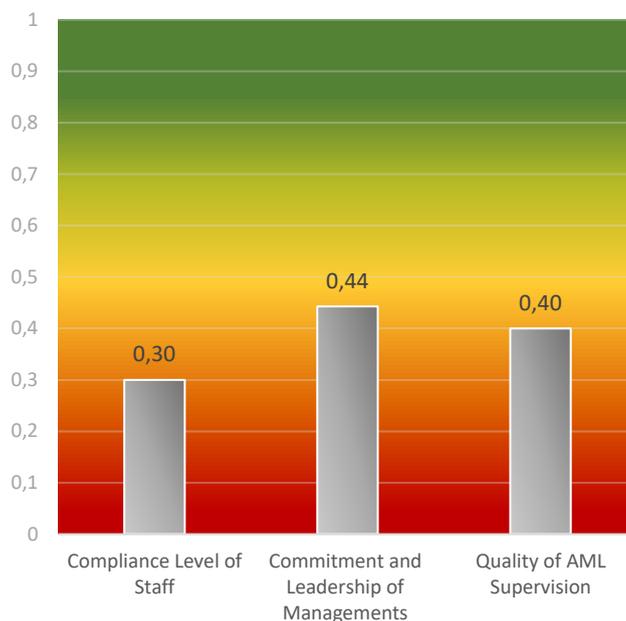
|                                                  |             |          |
|--------------------------------------------------|-------------|----------|
| <b>RESIDUAL TF RISK THE SECTOR IS EXPOSED TO</b> | <b>0,10</b> | <b>L</b> |
| TF THREAT TO THE SECTOR                          | 0,15        | L        |
| RESIDUAL VULNERABILITY OF THE SECTOR TO TF       | 0,05        | L        |

|                                                  |             |          |
|--------------------------------------------------|-------------|----------|
| <b>INHERENT TF RISK THE SECTOR IS EXPOSED TO</b> | <b>0,10</b> | <b>L</b> |
| TF THREAT TO THE SECTOR                          | 0,15        | L        |
| INHERENT VULNERABILITY OF THE SECTOR TO TF       | 0,05        | L        |

|                                                              |      |    |
|--------------------------------------------------------------|------|----|
| <b>QUALITY OF CFT CONTROLS &amp; ITS TWO MAIN COMPONENTS</b> |      |    |
| QUALITY OF CFT CONTROLS                                      | 0,20 | ML |
| Quality of Operations                                        | 0,20 | ML |
| Quality of CFT Policies and Procedures                       | 0,58 | M  |

|                                         |      |    |
|-----------------------------------------|------|----|
| <b>SOME KEY INTERMEDIATE INDICATORS</b> |      |    |
| Compliance Level of Staff               | 0,30 | ML |
| Commitment and Leadership of Management | 0,44 | M  |
| Quality of CFT Supervision              | 0,40 | ML |

Some Key Intermediate Indicators



## 8. Conclusions

L'analyse sectorielle du risque de financement du terrorisme (FT) appliquée au secteur des valeurs mobilières met en évidence une situation de risque résiduel globalement faible, tant du point de vue des menaces externes que des vulnérabilités structurelles. Cette évaluation favorable reflète, en partie, la nature du secteur lui-même : un ancrage national marqué, une activité en espèces nulle et l'absence de typologies FT recensées au niveau local.

Néanmoins, cette appréciation doit être tempérée par l'existence de fragilités systémiques significatives dans l'implémentation des dispositifs de prévention, de détection et de réponse. En effet, plusieurs carences opérationnelles majeures ont été identifiées au sein des entités assujetties :

- Absence d'un mécanisme pleinement opérationnel de déclaration des opérations suspectes : Le secteur ne dispose pas encore d'un dispositif fonctionnel permettant le signalement systématique des transactions atypiques. Cette lacune réduit la capacité des entités à jouer un rôle actif dans la détection précoce des comportements financiers à risque ;
- Mise en œuvre partielle des sanctions financières ciblées : Bien que requises par les standards internationaux, notamment les recommandations du GAFI et les résolutions du Conseil de sécurité des Nations Unies, les mesures de gel des avoirs ne sont pas encore appliquées de manière effective dans le secteur, ce qui limite la portée du dispositif national de lutte contre le financement du terrorisme ;

- Le recours croissant à des intermédiaires financiers faiblement encadrés ou insuffisamment formés, constituant un maillon potentiellement vulnérable de la chaîne de conformité ;
- Un déficit manifeste d'appropriation de la culture de conformité au sein du personnel, traduisant un besoin urgent de sensibilisation et de responsabilisation des ressources humaines.

Ces lacunes structurelles pourraient, à moyen terme, favoriser l'émergence de schémas d'abus exploitant les faiblesses du secteur, notamment dans une dynamique de croissance du marché, d'innovation financière ou d'ouverture à l'international.

## 9. Recommandations

Afin de renforcer la résilience du secteur des valeurs mobilières face au risque de financement du terrorisme, les actions suivantes sont recommandées :

- Renforcer les dispositifs de surveillance financière, notamment à travers l'institutionnalisation de mécanismes de déclaration et d'analyse des opérations suspectes, même dans un environnement jugé à faible exposition ;
- Assurer la mise en œuvre effective des mesures de gel des avoirs, en établissant un cadre de coordination opérationnelle avec la Cellule de Traitement du Renseignement Financier (CTRF) ;
- Consolider la gouvernance interne du risque FT, en ancrant explicitement la responsabilité au niveau des organes de direction, et en inscrivant la conformité dans les priorités stratégiques de gestion ;
- Déployer un programme de formation continue et obligatoire, ciblant en priorité les agents d'intermédiation financière (IOB, SCI, CIP), afin de renforcer leurs compétences sur les typologies de FT, les indicateurs de soupçon et les obligations de vigilance ;
- Mettre en place un mécanisme national de certification des dispositifs LAB-FT internes, visant à évaluer la qualité des politiques, procédures et outils de conformité au sein des entités du secteur, tout en encourageant les bonnes pratiques.

## Conclusion Générale

L'évaluation sectorielle des risques de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme (BC/FT) appliquée au secteur des valeurs mobilières en Algérie constitue un exercice analytique stratégique aligné sur les standards internationaux, en particulier la Recommandation 1 du Groupe d'Action Financière (GAFI). Réalisée selon une méthodologie rigoureuse développée par la Banque mondiale, fondée sur une approche combinée des menaces et des vulnérabilités, cette étude a permis de formuler une appréciation détaillée et nuancée du profil de risque du secteur.

### **Niveau de risque sectoriel : une exposition globalement faible**

L'analyse a mis en évidence un niveau global de risque BC/FT jugé moyennement faible au sein du secteur, avec des variations selon les segments d'activités :

- Moyennement faible pour les Intermédiaires en Opérations de Bourse (IOB), les Teneurs de Comptes Conservateurs (TCC) et les Sociétés de Capital-Investissement (SCI),
- Faible à très faible pour les Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM), les Conseillers en Investissement Participatif (CIP), ainsi que les infrastructures de marché telles que la SGBV et le Dépositaire Central.
- Du point de vue du financement du terrorisme (FT), le risque est également évalué comme résiduel et faible, en raison de plusieurs facteurs atténuants : une faible internationalisation, l'absence d'activité en espèces, l'ancrage domestique des opérateurs, et l'inexistence de typologies locales recensées à ce jour.

### **Menaces et vulnérabilités : une faible exposition externe, mais des fragilités internes persistantes**

Les menaces criminelles externes sont actuellement limitées, compte tenu de la faible attractivité du secteur — caractérisée par un volume restreint de transactions, une capitalisation boursière modeste et une faible ouverture internationale. Toutefois, plusieurs vulnérabilités structurelles et opérationnelles ont été relevées, notamment :

- Absence de déclaration de soupçon (DS) sur les cinq dernières années, reflétant à la fois une sous-détection des signaux faibles et une culture de conformité insuffisamment ancrée.
- Déficit de mécanismes de détection opérationnelle : le secteur ne dispose pas d'un dispositif fonctionnel permettant le signalement systématique des opérations atypiques.
- Mise en œuvre partielle des sanctions financières ciblées, malgré leur

caractère obligatoire en vertu des recommandations du GAFI et des résolutions du Conseil de sécurité des Nations Unies.

- Faible niveau de formation et de sensibilisation du personnel en matière de LBC/FT, compromettant la capacité des institutions à réagir efficacement aux menaces émergentes.
- Usage d'intermédiaires peu encadrés ou insuffisamment formés, représentant des maillons vulnérables dans la chaîne de conformité.

### **Points de vigilance et perspectives de transformation du risque**

Malgré une exposition actuelle limitée, plusieurs dynamiques de développement pourraient transformer le profil de risque du secteur à moyen terme :

- Expansion du capital-investissement (SCI), associée à des mécanismes complexes de structuration financière, à des apports en fonds propres non normalisés, et à un accès à des entreprises non cotées.
- Émergence de nouveaux produits financiers (notamment via les OPCVM) ou arrivée de nouveaux acteurs, qui pourraient complexifier la supervision et introduire des vecteurs de risques inédits.
- Ouverture progressive du secteur aux capitaux étrangers, susceptible d'amplifier les flux financiers transfrontaliers et d'exposer le marché à des typologies de BC/FT plus sophistiquées.

### **Portée stratégique du secteur et recommandations générales**

Bien que représentant une part marginale du système financier algérien, le secteur des valeurs mobilières occupe une position stratégique dans l'architecture économique nationale. Il joue un rôle central dans la mobilisation de l'épargne à long terme et constitue une alternative crédible au financement bancaire classique. Son développement futur, en lien avec la sophistication des instruments financiers et la diversification des sources de financement, impose une anticipation proactive des risques BC/FT, notamment par :

- La consolidation du cadre réglementaire
- Le renforcement des capacités institutionnelles et humaines,
- L'intensification de la supervision basée sur les risques,
- Et la promotion d'une culture de conformité transversale au sein de tous les opérateurs.

Cette évaluation sectorielle constitue une étape cruciale dans la consolidation du dispositif national de LBC/FT. Elle offre une compréhension approfondie des risques propres au secteur des valeurs mobilières et fournit une base empirique solide pour l'élaboration de la stratégie nationale LBC/FT. Le renforcement de la résilience du secteur passe désormais par une approche intégrée, articulant réglementation adaptée, formation continue, partage d'informations interinstitutionnel et détection précoce des menaces financières.

## Recommandation Générale

Au terme de l'analyse sectorielle des menaces, des vulnérabilités et du niveau de risque inhérent au blanchiment de capitaux et au financement du terrorisme (BC/FT), un ensemble de recommandations stratégiques s'impose en vue de renforcer la résilience structurelle, réglementaire et opérationnelle du secteur des valeurs mobilières en Algérie. Ces recommandations visent à corriger les insuffisances identifiées, à renforcer la culture de conformité et à accompagner l'évolution future du marché dans un cadre de gouvernance financière robuste et conforme aux standards internationaux du GAFI.

### Mise à niveau du cadre juridique et réglementaire

Le renforcement du cadre normatif constitue un préalable indispensable à l'efficacité des politiques LBC/FT :

- Actualiser et enrichir le corpus réglementaire applicable au secteur des valeurs mobilières pour y intégrer explicitement les exigences du GAFI en matière de LBC/FT, notamment celles relatives aux fonctions de conformité, de contrôle interne, d'audit et de formation.
- Formaliser les règles de gouvernance interne du risque BC/FT, en rendant les organes de direction responsables de la supervision stratégique des dispositifs de prévention et de détection.
- Assurer la mise en œuvre effective des mesures de gel des avoirs, conformément aux résolutions du Conseil de sécurité des Nations Unies, en coordination avec la CTRF et les autorités concernées.

### Renforcement des capacités des entités assujetties

Le développement des compétences et des outils internes est un levier fondamental pour la détection précoce des risques et la conformité durable :

- Instaurer un programme national de formation continue, obligatoire et ciblée, destiné notamment aux Intermédiaires en Opérations de Bourse (IOB), Sociétés de Capital-Investissement (SCI) et Conseillers en Investissement Participatif (CIP), portant sur les typologies spécifiques au secteur, les indicateurs de soupçon et les obligations de vigilance.
- Encourager l'adoption de systèmes d'information de surveillance des transactions, adaptés à la taille et à la complexité des entités, même sous forme allégée ou proportionnée.
- Promouvoir une culture organisationnelle axée sur la conformité, en valorisant le rôle stratégique des fonctions de contrôle interne, de reporting et de formation.
- Créer un mécanisme national de certification des dispositifs internes de

LBC/FT, permettant d'évaluer la qualité des politiques, procédures et outils déployés au sein des entités, tout en favorisant les bonnes pratiques sectorielles.

### **Consolidation des fonctions de supervision et de coordination interinstitutionnelle**

Une supervision proactive et coordonnée est essentielle pour garantir l'effectivité du dispositif de LBC/FT :

- Adopter une approche de supervision fondée sur les risques, en hiérarchisant les interventions selon la classification des entités et des segments d'activité.
- Élaborer un calendrier de contrôles thématiques incluant des volets spécifiques à la LBC/FT, avec des indicateurs de suivi clairs.
- Renforcer la coordination entre les parties prenantes (COSOB, CTRF, Banque d'Algérie, régulateurs sectoriels), par la mise en place de mécanismes formalisés d'échange d'information, d'alertes croisées et de traitement conjoint des cas sensibles.
- Augmenter les ressources humaines spécialisées au sein de la COSOB, en particulier dans les domaines de la conformité, de l'analyse financière et de la supervision LBC/FT.

### **Amélioration de la gouvernance de l'information et de la collecte de données**

Une évaluation efficace des risques repose sur un système de données fiable, centralisé et accessible :

- Mettre en place une base de données sectorielle sécurisée au sein de la COSOB, permettant la centralisation, l'analyse et le suivi dynamique des données relatives aux risques BC/FT.
- Instituer des obligations déclaratives régulières à la charge des assujettis, couvrant à la fois les aspects quantitatifs (flux, volumes, typologies) et qualitatifs (dispositifs internes, alertes, formations).
- Harmoniser les canevas de reporting avec les exigences de la CTRF et les standards internationaux, en assurant l'interopérabilité des systèmes d'information entre autorités.

### **Priorisation stratégique des risques pour les cycles de supervision futurs**

Les résultats de cette évaluation sectorielle doivent guider les futures priorités de réforme et d'action :

- Cibler les SCI et les IOB/TCC comme segments à risque relatif élevé, en raison de la complexité des produits offerts, du recours à des structures non cotées, et de la possibilité de flux transfrontaliers.
- Maintenir une vigilance modérée sur les OPCVM, les CIP et les

infrastructures de marché, malgré leur faible niveau d'activité actuelle ou leur rôle principalement opérationnel.

- Adapter la fréquence et la profondeur des contrôles à la classification de risque propre à chaque entité.
- Intégrer les enseignements de cette ESR dans la stratégie nationale de LBC/FT, notamment en amont du prochain cycle d'Évaluation Nationale des Risques (ENR), afin d'assurer la cohérence et l'actualisation du dispositif global.

### **Logique prospective et approche de prévention durable**

L'ensemble de ces recommandations s'inscrit dans une logique proactive de prévention et d'anticipation des risques. Il s'agit d'outiller le secteur des valeurs mobilières algérien pour qu'il puisse évoluer dans un environnement réglementaire résilient, conforme aux meilleures pratiques internationales, tout en assurant une croissance saine, transparente et sécurisée. L'articulation entre les volets réglementaire, opérationnel, institutionnel et culturel de la conformité constitue ainsi la clef de voûte d'un dispositif national de LBC/FT performant.